Quatre-vingt-dixième année. — N° 143. Le Numéro : 20 francs. Jeudi 19 Juin 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

AFFICHAGE ET PUBLICITE

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition, **mise à jour au 1er juin 1958,** de la brochure **n° 1081,** qui contient la loi n° 217 du 12 avril 1943 relative à la **publicité par panneaux-réclame,** par **affiches** et aux **enseignes,** suivie des listes, établies par département et par localité, d'une part, des édifices, monuments non classés ni inscrits, sites urbains, ensembles architecturaux et perspectives monumentales ou autres, sur lesquels et autour desquels l'affichage est interdit, d'autre part, des villes d'art et localités de caractère artistique et pittoresque dans lesquelles les préfets doivent établir des zones d'affichage restreint.

Cette brochure est complétée par différents textes concernant notamment la signalisation routière, la taxe communale sur la publicité, l'affichage sur la voie publique et l'affichage électoral, la réglementation de la publicité des boissons, la publicité commerciale des produits pharmaceutiques et les annonces à caractère antifamilial.

Cette brochure de 104 pages, de format in-8° carré, imprimée sur papier de qualité et présentée sous couverture forte, est mise en vente au prix de **200 F** ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret portant délégation de signature (p. 5711).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 58-534 du 14 juin 1958 modifiant le décret n° 57-43 du 14 janvier 1957 portant règlement d'administration publique sur les conditions d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge (p. 5711).

Décret du 14 juin 1958 portant extension de la compétence territoriale d'un huissier de justice (p. 5711).

Arrêtés portant nominations, réintégration, mutations, mise en disponibilité, sanction disciplinaire, acceptation de démission, admission à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 5711).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 14 juin 1958 portant nomination et détachement (administration préfectorale) (p. 5712).

Décret du 16 juin 1958 portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 5712).

Décret du 18 juin 1958 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de la Villedieu (Creuse) (p. 5712).

Arrêté portant acceptation de démission (administrateurs des services civils d'Algérie) (p. 5712).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 5712).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 58-535 du 18 juin 1958 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité du deuxième contingent 1958 (p. 5713).

Arrêtés portant promotions et nomination (personnel civil administratif de la marine et régisseurs d'avances) (p. 5718).

MINISTERE DES FINANCES

Décret du 16 juin 1958 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 5712).

Décret du 16 juin 1958 portant admission à la retraite d'un trésorier-payeur général (p. 5713).

Décrets portant délégations de signature (p. 5713).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Listes de candidats admissibles au concours d'agrégation de médecine et de pharmacie (sections Neuro-chirurgie et Stomatologie) (p. 5718).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêté du 29 mai 1958 fixant les dates des épreuves des examen professionnel et concours de recrutement dans les corps de la navigation aérienne (p. 5718).

Arrêté du 17 juin 1958 relatif à l'agrément de l'héliotation de Chamonix-le-Montenvers (Haute-Savoie) (p. 5718).

Arrêté du 17 juin 1958 relatif à une régie d'avances (p. 5718).

Arrêté portant institution de régies d'avances et nomination de régisseurs (rectificatif) (p. 5719).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, nominations, titularisations et détachement (administration centrale de la marine marchande et aviation civile et commerciale) (p. 5719).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décrets portant délégations de signature (p. 5719).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 14 juin 1958 portant mise en disponibilité et admission à la retraite d'administrateurs de la France d'outre-mer (p. 5720).

Arrêté portant mise en disponibilité (postes et télécommunications) (p. 5720).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 58-536 du 18 juin 1958 relatif à la revalorisation des salaires les plus bas dans le département de la Réunion (p. 5720).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 11 juin 1958 modifiant les arrêtés des 20 février 1957 et 20 février 1958 portant classement des hôpitaux et hospices publics dans les diverses catégories énumérées au titre Ier du décret du 17 avril 1943 (région sanitaire de Paris) (p. 5720).

Arrêtés portant affectations, intégrations et mise en disponibilité;

Administration centrale (p. 5721).

Inspection de la pharmacie (p. 5721).

Inspection de la santé (p. 5721).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décrets portant délégations de signature (p. 5721).

Arrêtés du 29 mai 1958 portant prise en considération de projets d'aménagement (p. 5722).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 5722).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret portant délégations de signature (p. 5722).

Liste des conseillers généraux élus les 20 et 27 avril 1958 (p. 5723).

Successions en déshérence (p. 5731).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Dépôt de rapports (art. 29 du règlement). — Réunions de commissions (p. 5732).

Conseil de la République. — Réunions de commissions (p. 5733).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions (p. 5733).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des armées.

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes (p. 5733).

Ministère des finances.

Résultats du tirage de la tranche spéciale de la Double Chance de la loterie nationale 1958 (p. 5734).

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la République fédérale d'Allemagne (p. 5733).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au sanatorium départemental Réal-Martin, à Pierrefeu (Var) (p. 5733).

Avis de vacance du poste d'économe du sanatorium départemental François-Mercier, à Tronget (Allier) (p. 5733).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Pontivy (Morbihan) (p. 5733).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (21e semaine de 1958) (p. 5736).

Annonces (p. 5737).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 108 et 109. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes nos 5627 (*suite*) à 5699 (session 1956-1957).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre-Henri Lenoir, chef de service à la présidence du conseil, est habilité, en cas d'empêchement de M. Roger Belin, à signer au nom du président du conseil:

a) Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, les ordres de payement, les chèques, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et autres pièces comptables, les marchés, conventions, contrats et avenants dont le montant ne dépasse pas 15 millions de francs, les arrêtés de débet et états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898, et, d'une façon générale, toutes décisions ayant trait à l'exécution du budget ou à la gestion administrative de la présidence du conseil;

b) Tous arrêtés ou décisions portant nomination et titularisation dans les services du secrétariat général du Gouvernement des agents des catégories B, C et D, nomination des agents temporaires, des auxiliaires temporaires, des agents sur contrat, tous arrêtés ou décisions portant licenciement des mêmes agents sauf à titre de sanction disciplinaire;

c) Tous arrêtés ou décisions relatifs à l'avancement de grade des personnels visés au paragraphe *b*, à l'avancement d'échelon des personnels de toutes catégories, enfin toutes pièces administratives relatives aux questions de pension ou de validation de services.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 58-534 du 14 juin 1958 modifiant le décret n° 57-43 du 14 janvier 1957 portant règlement d'administration publique sur les conditions d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 1042 du code de procédure civile;

Vu le décret n° 57-43 du 14 janvier 1957 portant règlement d'administration publique sur les conditions d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 4, 17 et 18 du décret du 14 janvier 1957 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 4. — La durée du stage est réduite à six mois pour les anciens magistrats des cours et tribunaux et pour les candidats ayant exercé dans la métropole ou en Algérie, depuis moins de trois ans et pendant plus d'un an, les fonctions d'avocat inscrit au tableau, de notaire, d'avoué, d'huissier de justice, de commissaire-priseur, d'agréé, de greffier titulaire d'une charge d'une autre catégorie.

« Elle est également réduite à six mois pour les greffiers fonctionnaires ayant exercé depuis moins de trois ans et pendant plus d'un an dans un greffe d'une autre catégorie dans la métropole, en Algérie, dans les départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, territoires associés, Etats associés, en Tunisie, au Maroc ou sur le territoire de la République du Togo et de l'Etat sous tutelle du Cameroun.

« Elle est en outre réduite à six mois pour les candidats ayant subi avec succès depuis moins de trois ans l'examen professionnel de notaire, d'avoué, d'huissier de justice, de commissaire-priseur ou d'agréé. »

« *Art.* 17. — Sont dispensés de l'examen professionnel:

« 1° Les anciens magistrats des cours et tribunaux;

« 2° Les anciens greffiers titulaires de charge de la métropole ou d'Algérie ayant exercé leurs fonctions pendant plus de cinq ans et candidats à un greffe de la même catégorie ou d'une autre catégorie;

« 3° Les avocats inscrits au tableau et les avoués ayant exercé leurs fonctions pendant au moins cinq ans et depuis moins de trois ans dans la métropole, en Algérie, dans les départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, territoires associés, Etats associés, en Tunisie, au Maroc ou sur le territoire de la République du Togo et de l'Etat sous tutelle du Cameroun;

« 4° Les aspirants ayant exercé dans la métropole ou en Algérie, pendant au moins cinq ans et depuis moins de trois ans, les fonctions de notaire, d'huissier de justice, de commissaire-priseur ou d'agréé;

« 5° Les anciens greffiers ayant exercé leurs fonctions, pendant plus de cinq ans et depuis moins de trois ans, dans la métropole, en Algérie, dans les départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, territoires associés, Etats associés, en Tunisie, au Maroc ou sur les territoires de la République du Togo et de l'Etat sous tutelle du Cameroun et qui postulent un greffe d'une autre catégorie.

« *Art.* 18. — Sont dispensés du stage et de l'examen professionnel:

« 1° Les anciens greffiers titulaires de charge de la métropole ou d'Algérie ayant cessé leurs fonctions depuis moins de trois ans et candidats à un greffe de même catégorie;

« 2° Les greffiers titulaires d'une charge candidats à un greffe d'une autre catégorie, en application de l'article 2 de la loi du 29 novembre 1921, modifié par l'article 12 du décret du 16 octobre 1953;

« 3° Les notaires, huissiers de justice et commissaires-priseurs en fonctions depuis moins de cinq ans candidats aux fonctions de greffier titulaire de charge en vertu des prescriptions légales autorisant le cumul des offices;

« 4° Les candidats ayant exercé depuis moins de trois ans les fonctions de greffier en chef des cours et tribunaux et de greffier de justice de paix dans le ressort de la cour d'appel de Colmar, dans les départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, territoires associés, en Tunisie, au Maroc ou sur le territoire de la République du Togo et de l'Etat sous tutelle du Cameroun et qui postulent un office de greffier de même catégorie en France métropolitaine;

« 5° Les greffiers fonctionnaires de la métropole, de l'Algérie, des départements d'outre-mer, des territoires d'outre-mer, des territoires associés, de Tunisie, du Maroc ou de la République du Togo et de l'Etat sous tutelle du Cameroun candidats à un greffe de la même catégorie que celui dans lequel ils ont exercé, pendant plus d'un an et depuis moins de trois ans. »

Art. 2. — Dans le deuxième alinéa de l'article 9 et dans l'article 10 du décret du 14 janvier 1957 susvisé, les termes « et de l'Etat sous tutelle du Cameroun » sont insérés après le terme « Togo ».

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

MICHEL DEBRÉ.

Décret du 14 juin 1958 portant extension de la compétence territoriale d'un huissier de justice.

Par décret en date du 14 juin 1958, M. Poujol, huissier de justice du tribunal de première instance de Béziers (Hérault), à la résidence de Bédarieux, est autorisé à instrumenter dans le canton de Lunas, arrondissement de Lodève (Hérault).

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 mai 1958:

Est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

A compter du 1er mai 1958: M. Raquin (Marius), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Etienne (application des dispositions de l'article L. 6, § 4, du code des pensions de retraite).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Toulouse: M. Ferran (Jean-Baptiste), surveillant chef de 1re classe (échelle 8 C, 8e échelon) à la maison d'arrêt de Gannat.

A la maison d'arrêt de Grenoble: M. Lang (Paul), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Aux prisons de Fresnes: M. Poli (Jean), surveillant chef adjoint (échelle 6 C, 10e échelon) à la maison centrale de Poissy.

A la maison centrale de Clairvaux: M. Bourgeois (Aimé), premier surveillant (3e échelon) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

A la maison d'arrêt de Lyon:

M. Dupont (Victor), surveillant (échelle 1 C, 7e échelon) à la maison d'arrêt de Lyon-Montluc.

M. Biboiet (Paul), surveillant (échelle 1 C, 4e échelon) à la maison d'arrêt de Lyon-Montluc.

M. Artus (Jean), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Lyon-Montluc.

M. Rouger (Jules), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Lyon-Montluc.

A la maison centrale de Riom:

M. Debord (François), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison centrale de Melun.

M. Martin (Henri), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Roanne.

M. Monteix (Joseph), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

M. Allanic (Hilarion), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Riom.

M. Galibert (Marc), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Riom.

M. Decombes (Léon), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Riom.

M. Rouchon (René), surveillant (échelle 1 C, 6e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Rosselli (André), surveillant (échelle 1 C, 5e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison d'arrêt de Lyon: M. Jullière (Louis), surveillant (échelle 1 C, 5e échelon) à la maison d'arrêt de Douai.

A la maison d'arrêt d'Albi: M. Romera (Joseph), surveillant (échelle 1 C, 7e échelon) à la maison d'arrêt de Toulouse.

A la maison centrale d'Eysses: M. Ronzetti (Joseph), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison centrale de Loos.

Est nommé surveillant chef de 1re classe (échelle 8 C, 8e échelon):

De la maison d'arrêt de Gannat: M. Crumeyrolle (Jean), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Grenoble.

Sont nommées surveillantes de petit effectif (1er échelon):

A la maison d'arrêt de Niort: Mme Delpey, née Hiver (Andréa).

A la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône: Mme Vincent, née Leroy (Yvonne).

Est rapportée, sur la demande de l'intéressé, la disposition de l'arrêté du 10 avril 1958 mutant en la même qualité:

A la maison d'arrêt du Mans: M. Westrelin (Lucien), surveillant chef adjoint (échelle 6 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Bordeaux, qui est maintenu dans cette dernière résidence.

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 28 avril 1958 mutant en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Cherbourg:

M. Benesy (Paul), surveillant chef de 2e classe (échelle 7 C, 9e échelon) à la prison Montluc, à Lyon;

Mme Benesy (Jeanne), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la prison Montluc, à Lyon,

qui sont maintenus sur place.

A la prison Montluc, à Lyon: M. Bougault (Maurice), surveillant chef adjoint (échelle 6 C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Rennes, qui est muté, en la même qualité, par nécessité de service, à la maison d'arrêt de Cherbourg.

Sont mutés en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Toulouse: Mme Ferran (Alexandra), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Gannat.

A la maison d'arrêt de Gannat: Mme Crumeyrolle (Marguerite), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Grenoble.

A la maison d'arrêt de Grenoble: Mme Lang (Charlotte), surveillante de petit effectif (1er échelon) à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Au centre pénitentiaire d'Ecrouves: Mme Abt (Alice), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Strasbourg.

Est réintégrée, à compter du 25 mars 1958, en qualité d'éducatrice de 3e classe (3e échelon):

A la maison centrale d'Haguenau: Mlle Hilsz (Marie-Louise), placée d'office dans la position de disponibilité par arrêté du 23 août 1957, à compter du 25 mars 1957.

Est placé d'office dans la position de disponibilité avec demi-traitement, pendant une durée de trois mois à compter du 4 avril 1958:

M. Vincent (Louis), surveillant (échelle 1 C, 10e échelon) aux prisons de Mulhouse.

Sont acceptées les démissions de:

M. Lagreze (Louis), surveillant aux prisons de Fresnes, placé pour convenances personnelles dans la position de disponibilité par arrêté du 10 février 1956.

M. Pieri (Louis), surveillant (échelle 1 C, 7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé, placé pour convenances personnelles dans la position de disponibilité par arrêté du 13 mai 1958, à compter du 1er mai 1958.

Par arrêté du 12 juin 1958, est réintégré, à compter du 16 juin 1958, en qualité de surveillant (échelle 1 C, 8e échelon) et affecté par nécessité de service à la maison d'arrêt de Saint-Etienne:

M. Lacroix (André), surveillant à la maison d'arrêt de Bordeaux, exclu de ses fonctions pour une période de six mois par arrêté du 12 décembre 1957, à compter du 16 décembre 1957.

Greffiers.

Par arrêté du 12 juin 1958, un blâme, avec suspension pendant un mois de l'indemnité de fonctions, est infligé à Me Cayrou, greffier du tribunal de première instance de Montmorillon (Vienne).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 14 juin 1958 portant nomination et détachement (administration préfectorale).

Par décret, en date du 14 juin 1958, M. Ligot (Maurice), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de 3e classe et, en cette qualité, mis à la disposition du ministre des finances pour être placé en service détaché.

Décret du 16 juin 1958 portant admission à la retraite (administration centrale).

Par décret en date du 16 juin 1958, M. Bailly (Maurice), administrateur civil de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 1958.

Décret du 18 juin 1958 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de la Villedieu (Creuse).

Par décret en date du 18 juin 1958, il est institué dans la commune de la Villedieu (Creuse) une délégation spéciale composée de:

MM. Mourieras (Julien), Salviat (Jean), Chambaretaud (René).

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté du 11 juin 1958, la démission de M. Camille Beunat, administrateur des services civils d'Algérie, a été acceptée à compter du 1er mai 1958.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du préfet d'Eure-et-Loir en date du 22 mai 1958 et dans le cadre des opérations de remembrement, les circonscriptions territoriales des communes d'Auneau (canton d'Auneau, arrondissement de Chartres), Levainville (mêmes canton et arrondissement) et Saint-Symphorien (canton de Maintenon, même arrondissement) ont été modifiées conformément aux indications figurant sur ledit arrêté.

MINISTERE DES FINANCES

Décret du 16 juin 1958 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par décret en date du 16 juin 1958, M. Lanore (Raymond), ingénieur en chef de 3e classe du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, est, à compter du 16 mai 1958, admis à faire valoir ses droits à la retraite, par application des dispositions des articles L. 6 (1o) et L. 37 (2o) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Décret du 16 juin 1958
portant admission à la retraite d'un trésorier-payeur général.

Par décret en date du 16 juin 1958, M. Cavailhe (Antoine), trésorier-payeur général de l'Aude, a été admis, à compter du 29 juin 1958, à faire valoir ses droits à la retraite, par application des dispositions de l'article L. 4 (1er alinéa) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret n° 55-875 du 30 juin 1955 portant création d'un fonds de développement économique et social,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. François Bloch-Lainé, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, président du comité spécialisé n° 9 du conseil de direction du fonds de développement économique et social, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, les décisions d'octroi des prêts imputés sur la section d'adaptation industrielle et agricole et de décentralisation industrielle dudit fonds, lorsque l'octroi de ces prêts aura fait l'objet d'un avis favorable du conseil de direction dudit fonds ou du comité spécialisé n° 9 agissant par délégation du conseil.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret n° 48-689 du 16 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Robert Blot, directeur général des impôts, et, à son défaut, à M. René Chappon, chef de service à la direction générale des impôts (enregistrement et domaine) et à MM. Roger Secher, administrateur civil de classe exceptionnelle et Joseph-Raymond Talayra, administrateur civil au service des domaines, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous arrêtés portant affectation d'immeubles domaniaux ou concession de logement dans les immeubles domaniaux ou détenus à un titre quelconque par l'Etat.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 58-535 du 18 juin 1958 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité du deuxième contingent 1958.

Le président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale,

Sur le rapport du ministre des armées et du ministre des finances,

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;

Vu la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer;

Vu la loi du 11 avril 1935 relative au recrutement de l'armée de l'air;

Vu la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928;

Vu le décret du 5 juin 1931 relatif aux règles d'affectation des contingents;

Vu le décret n° 58-70 du 29 janvier 1958 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité du premier contingent 1958,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 (deuxième alinéa) du décret n° 58-70 du 29 janvier 1958 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité du premier contingent 1958 est modifié comme suit:

Au lieu de: « ... ceux nés du 1er janvier au 15 juin 1938, ces dates incluses », lire: « ... ceux nés du 1er janvier au 10 juillet 1938, ces dates incluses ».

Art. 2. — Le deuxième contingent 1958 comprend:

Les jeunes gens nés du 11 juillet 1938 au 31 décembre 1938 (deuxième fraction de la classe 1958), ces dates incluses, qui ont été reconnus aptes au service militaire;

Les sursitaires de la classe 1958 ou des classes antérieures qui renonceront à leur sursis, ou dont le sursis sera arrivé ou arrivera à expiration, ou sera résilié entre le 1er juillet 1958 et le 31 décembre 1958, ces dates incluses;

Les mineurs de fond de la classe 1957 (troisième fraction) et ceux de la classe 1958 (première fraction) qui n'auront pas été incorporés avec le premier contingent 1958.

Ne seront pas incorporés avec le deuxième contingent 1958 les jeunes gens de la classe 1958 (deuxième fraction) exerçant la profession de mineur de fond dans l'industrie charbonnière depuis au moins six mois au moment où ils devraient normalement être appelés, qui bénéficieront d'un sursis de six mois.

Art. 3. — Les hommes entrant dans la composition du deuxième contingent 1958 seront appelés sous les drapeaux:

1° Armée de terre et armée de mer: en trois fractions, à partir du 1er septembre 1958, du 1er novembre 1958 et du 1er janvier 1959;

2° Armée de l'air: en deux fractions, à partir du 1er août 1958 et du 1er novembre 1958.

La durée du service actif comptera des dates ci-dessus pour chacune des fractions d'appel auxquelles elles correspondent.

Art. 4. — Sauf demande expresse contraire de leur part adressée au directeur régional du recrutement dont ils relèvent, les jeunes gens non sursitaires se trouvant en fin de scolarité de préparation militaire supérieure en 1958 et susceptibles d'être appelés avec le deuxième contingent 1958 seront incorporés à partir du 1er novembre 1958.

Ceux qui, sur leur demande, seraient incorporés avant cette date, bénéficieraient, à compter du 1er novembre 1958, des avantages attachés à la préparation militaire supérieure auxquels ils auraient éventuellement droit.

Art. 5. — Les dispositions des articles 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 du décret n° 58-70 du 29 janvier 1958 sont applicables aux jeunes gens entrant dans la composition du deuxième contingent 1958, compte tenu des données des tableaux annexés au présent décret.

Conformément aux dispositions de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950, il ne sera accordé aucune autre dispense ou réduction de service que celles qui sont prévues aux articles 6, 7, 8 et 9 du décret n° 58-70 du 29 janvier 1958.

Les hommes du deuxième contingent à incorporer en 1958 qui n'entrent dans aucun des cas prévus aux articles ci-dessus accompliront dix-huit mois de service actif.

Art. 6. — Le présent décret sera soumis à la ratification du Parlement, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950.

Art. 7. — Le ministre des armées et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale:
Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

TABLEAU I

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 58-535 DU 18 JUIN 1958

Situations entrainant, pour les sursitaires et omis nés avant le 1er décembre 1930 et entrant dans la composition du deuxième contingent 1958, dispense totale du service actif, si les faits déterminant ces situations sont antérieurs au 1er novembre 1950.

CATÉGORIES DE JEUNES GENS	SITUATIONS PARTICULIÈRES
Jeunes gens nés antérieurement au 1er janvier 1926 (autres que ceux qui sont justiciables de l'article 13 de la loi du 31 mars 1928).	Dispenses de droit sans condition particulière (art. 64 de la loi du 7 octobre 1946).
Jeunes gens nés entre le 1er janvier 1926 et le 31 décembre 1926, ces dates incluses (classe 1946).	Déportés et internés de la Résistance. Déportés et internés politiques. Réfractaires. Personnes contraintes au travail en pays ennemi. Dont deux proches parents (père, mère, épouse, enfants, frère, sœur) sont décédés victimes de la guerre. Engagés volontaires pour la durée de la guerre. Cités ou blessés de guerre. Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande et y ayant servi plus de onze mois (sursitaires ayant satisfait aux épreuves de la préparation militaire supérieure) ou plus de dix-sept mois (sursitaires n'ayant pas satisfait aux épreuves de la préparation militaire supérieure). Membres des forces françaises de l'intérieur et agents P 2 des forces françaises combattantes ayant servi six mois ou plus. Classés service auxiliaire par les conseils de revision. Pères de famille. Fils aînés de veuves non remariées, de femmes abandonnées pour lesquelles la preuve de l'abandon résulte d'un jugement condamnant le mari pour abandon de famille, ou de filles-mères abandonnées. Aînés d'orphelins de père et de mère. Fils aînés d'une famille comptant sept enfants vivants ou morts pour la France ou victimes d'un accident mortel du travail. Frères puinés d'une des familles visées aux trois alinéas qui précèdent dont aucun frère plus âgé n'a bénéficié d'une dispense de service au titre de fils aîné. Résidant à l'étranger dans un pays autre que l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Sarre, Monaco et Andorre et immatriculés dans un consulat de France avant le 15 septembre 1949 ou apportant la preuve de leur résidence, avant cette date, par d'autres moyens (1) (2) (5).
Jeunes gens nés entre le 1er janvier 1927 et le 31 octobre 1929, ces dates incluses (classes 1947, 1948, 1949/1 et 1949/2).	Engagés volontaires pour la durée de la guerre ayant servi six mois ou plus. Membres des forces françaises de l'intérieur et agents P 2 des forces françaises combattantes ayant servi six mois ou plus. Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande et y ayant servi plus de onze mois (sursitaires ayant satisfait aux épreuves de la préparation militaire supérieure) ou plus de dix-sept mois (sursitaires n'ayant pas satisfait aux épreuves de la préparation militaire supérieure). Classés service auxiliaire par les conseils de revision. Pères de famille. Fils aînés (3) de veuves non remariées, de femmes abandonnées pour lesquelles la preuve de l'abandon résulte d'un jugement condamnant le mari pour abandon de famille, ou de filles-mères abandonnées. Aînés d'orphelins de père et de mère. Fils aînés d'une famille comptant sept enfants vivants ou morts pour la France ou victimes d'un accident mortel du travail (4). Fils puinés d'une des familles visées aux trois alinéas qui précèdent dont aucun frère plus âgé n'a bénéficié d'une dispense de service au titre de fils aîné. Résidant à l'étranger dans un pays autre que l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Sarre, Monaco et Andorre et immatriculés dans un consulat de France avant le 15 septembre 1949 ou apportant la preuve de leur résidence, avant cette date, par d'autres moyens (1) (2) (5).
Jeunes gens nés entre le 1er novembre 1929 et le 30 novembre 1930, ces dates incluses (classes 1949/3, 1950/1 et 1950/2).	Engagés volontaires pour la durée de la guerre ayant servi six mois ou plus. Membres des forces françaises de l'intérieur et agents P 2 des forces françaises combattantes ayant servi six mois ou plus. Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande et y ayant servi plus de dix-sept mois. Classés service auxiliaire par les conseils de revision. Pères de famille. Fils aînés de veuves non remariées, de femmes abandonnées pour lesquelles la preuve de l'abandon résulte d'un jugement condamnant le mari pour abandon de famille, ou de filles-mères abandonnées. Aînés d'orphelins de père et de mère. Fils aînés d'une famille comptant sept enfants vivants ou morts pour la France ou victimes d'un accident mortel du travail. Fils puinés d'une des familles visées aux trois alinéas qui précèdent dont aucun frère plus âgé n'a bénéficié d'une dispense de service au titre de fils aîné. Résidant à l'étranger dans un pays autre que l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Sarre Monaco et Andorre et immatriculés dans un consulat de France avant le 15 septembre 1949 ou apportant la preuve de leur résidence, avant cette date, par d'autres moyens (2) (5).

(1) Dispense définitive pour les jeunes gens des classes 1946, 1947 et 1948.

(2) Dispense conditionnelle dans les conditions fixées par l'article 98 de la loi du 31 mars 1928 pour les jeunes gens des classes 1949, 1950/1 et 1950/2.

(3) Les fils uniques de veuves appartenant aux classes 1949/1 et 1949/2 bénéficient de la même dispense.

(4) La condition d'être le fils aîné n'est pas exigée des jeunes gens appartenant à la classe 1948/2. Ceux-ci bénéficient de la dispense quel que soit leur rang dans la famille de sept enfants.

(5) Par exemple, attestation du consulat de France fondée sur la présentation d'un passeport, d'un certificat de résidence, etc.

TABLEAU II

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 58-535 DU 18 JUIN 1958

Situations entrainant, pour les sursitaires et omis nés avant le 1er décembre 1930 et entrant dans la composition du deuxième contingent 1958, une réduction de leurs obligations légales d'activité, si les faits déterminant ces situations sont antérieurs au 1er novembre 1950.

CATÉGORIES DE JEUNES GENS	SITUATIONS PARTICULIÈRES	DURÉE DU SERVICE ACTIF imposé à ces catégories de jeunes gens
Omis nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1926, ces dates incluses (classe 1946).	Soutien de famille	10 mois.
	Fils d'une famille nombreuse de 5 enfants ou plus	10 mois.
	Membres des F. F. C. I. (à l'exclusion des agents O) :	
	Ayant servi moins de 3 mois	6 mois.
	Ayant servi au moins 3 mois et moins de 6 mois	3 mois.
	Agents P. 1 ayant servi plus de 6 mois	3 mois.
	Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande.	Durée égale à la différence entre 12 mois de service et le temps passé dans l'armée allemande.
Omis nés entre le 1er janvier 1927 et le 31 octobre 1929, ces dates incluses (classes 1947, 1948, 1949/1 et 1949/2).	Déportés et internés politiques	6 mois.
	Personnes contraintes au travail en pays ennemi	6 mois.
	Cités ou blessés de guerre	6 mois.
	Dont deux proches parents sont décédés victimes de la guerre (père, mère, épouse, enfants, frères, sœurs).	6 mois.
	Membres des F. F. C. I. (à l'exclusion des agents O) ou engagés pour la durée de la guerre :	
	Ayant servi moins de 3 mois	6 mois.
	Ayant servi au moins 3 mois et moins de 6 mois	3 mois.
	Agents P. 1 ayant servi plus de 6 mois	3 mois.
	Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande.	Durée égale à la différence entre 12 mois de service et le temps passé dans l'armée allemande.
Sursitaires ou omis nés entre le 1er novembre 1929 et le 30 novembre 1930, ces dates incluses (classes 1949/3, 1950/1 et 1950/2).	Déportés et internés politiques	12 mois.
	Personnes contraintes au travail en pays ennemi	12 mois.
	Cités ou blessés de guerre	12 mois.
	Membres des F. F. C. I. (à l'exclusion des agents O) ou engagés pour la durée de la guerre :	
	Ayant servi moins de 3 mois	6 mois.
	Ayant servi au moins 3 mois et moins de 6 mois	3 mois.
	Agents P. 1 ayant servi plus de 6 mois	3 mois.
	Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande.	Durée égale à la différence entre 18 mois de service et le temps passé dans l'armée allemande.

TABLEAU III

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 58-535 DU 18 JUIN 1958

Pièces justificatives à fournir à l'appui des demandes d'exemption ou de réduction de service actif formulées par les jeunes gens entrant dans la composition du deuxième contingent 1958.

SITUATION DU DEMANDEUR	PIECES A FOURNIR
Déporté et interné de la Résistance.	Copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police de la carte de déporté ou d'interné résistant, ou du certificat modèle A, délivrés par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.
Déporté et interné politique..	Copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police de la carte de déporté ou d'interné politique, ou du certificat modèle A, délivrés par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.
Réfractaire	Copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police de la carte de réfractaire, ou de l'attestation délivrée par les directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre.
Personne contrainte au travail en pays ennemi.	Copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police de la carte prévue par le décret n° 52-1000 du 17 août 1952, ou du certificat modèle A, délivrés par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.
Cité	Copie de la citation certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police.
Blessé de guerre ou du fait de la guerre.	Copie du certificat d'origine de blessure certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police *ou* Certificat médical constatant la blessure accompagné d'une déclaration: soit du maire de de la commune, soit de témoins (au moins deux) certifiant que l'intéressé a effectivement été blessé sous un bombardement (spécifier le lieu et la date). Dans ce dernier cas, l'identité des témoins doit être certifiée par le maire ou le commissaire de police.
Deux proches parents décédés victimes de la guerre ou deux frères morts pour la France.	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant la mention « mort pour la France » dans la marge en face des prénoms des personnes intéressées.
Agent P 1 ou P 2 de la France combattante.	Attestation délivrée par le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) (D. P. M. A. T., bureau « Résistance »).
Engagé volontaire dans les forces françaises de l'intérieur.	Certificat d'appartenance aux forces françaises de l'intérieur délivré par le général commandant la région militaire dans laquelle opérait l'unité force française de l'intérieur à laquelle appartenait l'intéressé.
Engagé volontaire pour la durée de la guerre.	Extrait des pièces matricules, délivré par le service de recrutement, ou copie de la fiche de démobilisation certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police.
Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande ou déserteurs ou insoumis de cette armée.	Les intéressés devront s'adresser au plus tôt à la direction régionale du recrutement de leur région militaire, qui leur indiquera les pièces à fournir suivant la formation de l'armée allemande dans laquelle ils ont servi.
Soutien de famille	Seuls ceux dont la famille bénéficie des allocations prévues par le décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 peuvent se prévaloir de la qualité de soutien de famille. Il appartient en conséquence aux familles des intéressés d'adresser sans délai leur demande d'allocations au maire de leur domicile, de manière que la décision puisse être portée à la connaissance des directions régionales du recrutement avant les dates prévues pour l'incorporation.

SITUATION DU DEMANDEUR	PIECES A FOURNIR
Chef de famille	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953.
Père d'un enfant légitime.....	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant en marge soit la mention « non décédé » (dans le cas où le droit est fondé sur l'existence de l'enfant au moment du dépôt de la demande), soit la date du décès (dans le cas où le droit est fondé sur l'existence de l'enfant à la date du 1er novembre 1950).
Père d'un enfant naturel reconnu.	Fiche individuelle d'état civil de l'enfant, prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953, portant en marge soit la mention « non décédé » (dans le cas où le droit est fondé sur l'existence de l'enfant au moment du dépôt de la demande), soit la date du décès ou la date de reconnaissance (dans le cas où le droit est fondé sur l'existence de l'enfant à la date du 1er novembre 1950). Certificat du maire du domicile de la personne qui élève l'enfant, constatant que le père subvient aux besoins de l'enfant.
Mari d'une femme ayant un enfant né antérieurement au mariage et non légitimé par ce mariage.	Fiche individuelle d'état civil de l'enfant, prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953, portant en marge la mention « non décédé ». Certificat du maire du domicile de la mère constatant que le mari subvient aux besoins de l'enfant.
Fils aîné de veuve non remariée.	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant en marge les mentions de décès du père, de non-remariage de la mère, de non-décès des frères ou sœurs.
Fils aîné de femme abandonnée.	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant en marge la mention de non-décès des frères ou sœurs. Copie certifiée conforme du jugement condamnant le père des enfants pour abandon de famille.
Fils aîné de fille-mère abandonnée.	Pour chaque enfant, fiche individuelle d'état civil prévue par le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant en marge la mention de non-décès. Si les enfants ont été reconnus par leur père: copie certifiée conforme du jugement condamnant le père pour abandon de famille. Si les enfants n'ont pas été reconnus par leur père: attestation du maire certifiant que la mère a élevé seule ses enfants.
Orphelin de père et de mère.	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil de l'orphelin portant en marge du nom des parents la mention de leur décès (1).
Aîné d'orphelins de père et de mère.	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil portant en marge du nom des parents la mention de leur décès (1) et en marge du nom des enfants la mention de leur non-décès.
Fils aîné d'une famille de sept enfants vivants ou morts pour la France ou victimes d'un accident mortel du travail.	Livret de famille ou fiche familiale d'état civil portant en marge du nom des enfants la mention de leur non-décès ou la mention « mort pour la France » ou la mention « décédé victime d'un accident mortel du travail ».
Fils puîné visé au tableau I ci-dessus.	Outre les pièces indiquées ci-dessus pour chaque situation particulière: Copie certifiée conforme par le chef de la brigade de gendarmerie des services figurant au livret individuel de chacun des frères plus âgés.
Résidence à l'étranger (tableau I).	Attestation d'immatriculation au consulat de France, ou attestation de résidence (avant le 15 septembre 1949).

(1) Ou déclaration de présomption de décès établie par le ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Personnel civil administratif de la marine.

Par arrêté du ministre des armées (marine) en date du 12 juin 1958:

Sont avancés dans le corps des secrétaires administratifs « Comptables des matières »:

Au grade de secrétaire administratif principal.

M. le secrétaire administratif de 1re classe, 4e échelon, Le Goff (Jean-Hervé), pour compter du 1er avril 1958, avec un report de réduction d'ancienneté d'échelon de 3 mois.

Au grade de secrétaire administratif de 1re classe, 1er échelon.

MM. les secrétaires administratifs de 2e classe, 6e échelon:

Porchier (Charles-Joseph-Sylvain), pour compter du 1er avril 1958, avec un report de réduction de 1 mois.

Girod (André), pour compter du 6 mai 1958, avec un report de bonification d'ancienneté de 2 ans 4 mois 2 jours, plus un report de réduction de 1 mois.

Est avancé au 2e échelon du grade de secrétaire administratif de 1re classe, M. Girod (A.), pour compter du 6 mai 1958, avec un reliquat de bonification de 1 mois 2 jours, plus un report de réduction de 1 mois.

Ces avancements donnent lieu au rappel de traitement correspondant.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 12 juin 1958, M. le maître fourrier Gourves (Adrien) est nommé régisseur d'avances du secteur social de Bizerte, en remplacement de M. le second maître fourrier Littre (Charles), appelé à d'autres fonctions.

Le présent arrêté prendra effet du 27 mai 1958.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Listes de candidats admissibles au concours d'agrégation de médecine et de pharmacie.

SECTION NEURO-CHIRURGIE

Par arrêté du 17 juin 1958, sont déclarés admissibles aux épreuves du concours d'agrégation de médecine et de pharmacie:

MM. Bonnal, Descuns, Janny, Pecker, Pertuiset, Pheline, Vigouroux.

SECTION STOMATOLOGIE

Par arrêté du 18 juin 1958, sont déclarés admissibles aux épreuves du concours d'agrégation de médecine et de pharmacie:

MM. Crepy, Delaire, Franchebois, Grellet, Lachard.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Dates des épreuves des examen professionnel et concours de recrutement dans les corps de la navigation aérienne.

Par arrêté en date du 29 mai 1958, les dates des épreuves des concours de recrutement dans les corps de la navigation aérienne ont été fixées comme suit:

Les épreuves des concours extérieurs et intérieurs d'ingénieur élève de la navigation aérienne se dérouleront du 1er au 3 septembre 1958 inclus.

Les épreuves de l'examen professionnel d'ingénieur de la navigation aérienne se dérouleront les 22 et 23 octobre 1958.

Les épreuves des concours extérieurs d'adjoint technique stagiaire de la navigation aérienne, ouverts par l'arrêté du 28 février 1958, se dérouleront les 1er et 2 septembre 1958.

Agrément de l'hélistation de Chamonix-le-Montenvers (Haute-Savoie).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le code de l'aviation civile et commerciale, notamment ses articles 23 et 59;

Vu le décret du 12 octobre 1933 relatif à l'agrément des aérodromes;

Vu la demande présentée le 25 mars 1958 par la société « Hélicoptère-Service Briand »;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 24 mai 1958,

Arrête:

Art. 1er. — L'hélistation établie sur le territoire de la commune de Chamonix (Haute-Savoie) au lieudit « le Montenvers » par la société Hélicoptère-Service Briand, dont le siège social est 61 *bis*-65, avenue Parmentier, à Paris (11e), dénommée « Hélistation de Chamonix-le-Montenvers » et définie par la notice ci-annexée, est agréée dans les conditions ci-après:

L'usage de cette hélistation est réservé aux hélicoptères de « Hélicopère Service Briand ».

Art. 2. — Cette hélistation pourra notamment être utilisée comme point de départ pour des transports à destination des héli-surfaces suivantes:

Refuge du Goûter.
Refuge des Grands-Mulets.
Refuge de l'Envers-des-Aiguilles.
Glacier du Tour.
Glacier d'Argentière.
Glacier de Talèfre.
Glacier du Tacul.
Glacier du Géant.
Vallée Blanche.

Toutefois, la possibilité pour les hélicoptères d'utiliser les héli-surfaces devra être périodiquement vérifiée par un fonctionnaire compétent des services de l'aviation civile.

Art. 3. — Cet agrément est subordonné à la condition que « Hélicopère-Service Briand » prenne toutes dispositions nécessaires pour ne pas troubler l'ordre et la tranquilité publics.

Art. 4. — Cet agrément ne préjuge pas des restrictions qui pourraient être apportées à l'utilisation de l'hélistation dans l'intérêt de la circulation aérienne.

Art. 5. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Art. 6. — Le secrétaire général de l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publi au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juin 1958.

Pour le ministre des travaux publics,
des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Régies d'avances

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté du 19 décembre 1951 instituant une régie d'avances auprès de chacune des circonscriptions de l'air au Maroc;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses et la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, au budget des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 19 décembre 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à chacun des régisseurs est fixé comme suit:

« Circonscription de Casablanca, 3 millions de francs ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juin 1958.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre des travaux publics,
des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Régies et régisseurs d'avances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mai 1958: page 4371, 1re colonne, 47e ligne, au lieu de: « une régie d'avances », lire: « trois régies d'avances ».

Administration centrale de la marine marchande.

Par arrêté du 19 avril 1958, M. Garin (René), attaché d'administration centrale de 3e classe, 2e échelon, au secrétariat d'Etat à la marine marchande, est placé en position de service détaché, pour la durée de sa scolarité à l'école nationale d'administration, à compter du 1er janvier 1958.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 28 mai 1958, le tableau d'avancement des agents de maîtrise du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1957:

Inscription pour le grade de chef d'atelier.

M. Guichard de Montguers (Fernand).

Inscription pour le grade de contremaître.

M. Genevier (Aristide), M. Dudragne (Louis).

Inscription pour le grade de chef d'équipe professionnel.

Au service de la navigation aérienne.

1 MM. Pages (Jean).
2 Ducet (Léon).
3 Nigon (Paul).

Au centre administratif de la météorologie.

M. Irle (Marcel).

Par arrêté en date du 28 mai 1958:

Les ouvriers professionnels des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, dont les noms suivent, sont nommés à l'emploi de chef d'équipe professionnel stagiaire de 7e classe:

A compter du 1er janvier 1957, MM. Irle (Marcel), Pages (Jean), Ducet (Jean).

A compter du 1er février 1957, M. Nigon (Paul).

Les agents de maîtrise des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale désignés ci-après sont nommés aux emplois suivants et titularisés dans le grade correspondant:

Chef d'atelier, à la 6e classe, à compter du 1er janvier 1957, M. Guichard de Montguers (Fernand).

Contremaître professionnel, à la 7e classe, à compter du 1er janvier 1957, MM. Genevier (Aristide), Dudragne (Louis).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Schwob (Roger), inspecteur général de l'industrie et du commerce, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'industrie et du commerce, les conventions établies au titre du budget de la recherche technique, ainsi que toutes pièces concernant l'exécution de ces conventions.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Denis (Albert), ingénieur en chef des mines, pour signer, au nom du ministre de l'industrie et du commerce, tous actes, arrêtés et décisions concernant le service de la sidérurgie.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Daval (Gabriel), ingénieur général des mines, président de section au conseil général des mines, chef de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'industrie et du commerce:

1° Les arrêtés d'agrément d'appareils et d'explosifs pour leur utilisation en mines grisouteuses et poussiéreuses, sur avis du conseil général des mines;

2° Les arrêtés d'agrément de matériels électriques pour leur emploi en mines grisouteuses et poussiéreuses, sur avis de la commission de recherches scientifiques sur le grisou, les poussières et les explosifs employés dans les mines;

3° Les approbations de dérogations particulières et les arrêtés de dérogation de caractère général à certaines prescriptions des règlements généraux sur l'exploitation des mines et carrières, sur avis donné dans chaque cas par le conseil général des mines.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. l'ingénieur général Salmon (Pierre), commissaire à la normalisation, pour signer, au nom du ministre de l'industrie et du commerce:

1° Les décisions approuvant la constitution des bureaux de normalisation;

2° Les décisions portant dérogation aux normes homologuées;

3° Les décisions approuvant la composition de la délégation française aux réunions internationales concernant la normalisation.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Finniss (Guillaume), inspecteur général de l'industrie et du commerce, chef du service de la propriété industrielle, pour signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre de l'industrie et du commerce, tous actes, à l'exception des décrets.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bouffandeau (René), directeur de l'administration générale, M. Jullien (Maurice), sous-directeur de l'administration générale, est habilité à signer tous actes et titres prévus à l'arrêté en date du 16 juin 1958 portant délégation de signature à M. Bouffandeau.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Cazalis (Emile), chef du service de l'artisanat, pour signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre de l'industrie et du commerce, tous actes, à l'exception des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cazalis, chef de service, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à M. Drujon (Pierre), sous-directeur.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 14 juin 1958 admettant un administrateur de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 14 juin 1958, M. Barma (Victor), administrateur, 5e échelon, de la France d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 25 juin 1958, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Décret du 14 juin 1958 plaçant un administrateur en chef de la France d'outre-mer dans la position de disponibilité.

Par décret en date du 14 juin 1958, M. Magendie (Louis), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles pour une période de six mois et pour compter du 27 mars 1958.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 juin 1956, M. Mahe (Marius), inspecteur, 2e échelon, du cadre général des postes et télécommunications d'outre-mer, a été placé, sur sa demande et pour une durée de trois ans, dans la position de disponibilité à compter du 1er juin 1958.

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 58-536 du 18 juin 1958 relatif à la revalorisation des salaires les plus bas dans le département de la Réunion.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail, du ministre des finances, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail, et notamment son article 22 et les articles 31 *x* et 31 *x* (a) du livre Ier du code du travail tels qu'ils résultent de la loi n° 57-716 du 26 juin 1957;

Vu le décret n° 50-1029 du 23 août 1950 modifié portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 50-1264 du 9 octobre 1950 modifié relatif à l'application aux professions agricoles des dispositions du décret susvisé du 23 août 1950 modifié;

Vu le décret n° 51-255 du 1er mars 1951, modifié par le décret n° 51-1216 du 19 octobre 1951, portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans le département de la Réunion;

Vu les décrets n° 54-307 du 20 mars 1954, n° 55-82 du 18 janvier 1955, n° 55-872 du 30 juin 1955 et n° 56-529 du 1er juin 1956 relatifs à la revalorisation des salaires les plus bas dans le département de la Réunion;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er juin 1958, pour les catégories de travailleurs intéressées par le décret n° 51-1216 du 19 octobre 1951, les salaires individuels ne pourront être inférieurs au taux cumulé du salaire minimum interprofessionnel garanti fixé par ledit décret et d'une indemnité non hiérarchisée qui est fixée à 495 F C. F. A. par semaine, pour quarante heures de travail effectif dans les professions autres que les professions agricoles et pour six tâches calculées chacune sur la base de sept heures trente de travail dans les professions agricoles.

Art. 2. — Les employeurs qui auront versé des salaires inférieurs aux minima ci-dessus fixés seront passibles des peines prévues à l'article 31 *z* (b) du livre Ier du code du travail.

Art. 3. — Les dispositions du décret n° 56-529 du 1er juin 1956 sont abrogées.

Art. 4. — Le ministre du travail, le ministre des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Classement des hôpitaux et hospices publics dans les diverses catégories énumérées au titre Ier du décret du 17 avril 1943 (région sanitaire de Paris).

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le livre VII, titre Ier, du code de la santé publique;

Vu le décret du 17 avril 1943 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 décembre 1941 sur les hôpitaux et hospices publics, et notamment les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de ce décret;

Vu l'arrêté du 28 février 1957 portant classement des hôpitaux et hospices publics dans les diverses catégories énumérées au titre Ier du règlement d'administration publique du 17 avril 1943 (région sanitaire de Paris), modifié par l'arrêté du 20 février 1958;

Vu les propositions de classement présentées par l'inspecteur général chargé de la circonscription sanitaire de Paris;
Vu l'avis émis par la commission nationale de l'organisation hospitalière;
Sur la proposition du directeur général de la santé publique,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 3 et 4 modifiés de l'arrêté susvisé du 28 février 1957 sont à nouveau modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 3. — Département de Seine-et-Oise, après: « Hôpital-hospice de Corbeil », ajouter: « Hôpital-hospice de Dourdan ».

« *Art.* 4. — Département de Seine-et-Oise, rayer: « Hôpital-hospice de Dourdan (maternité, médecine, chirurgie) ».

Art. 2. — Le directeur général de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1958.

Le ministre du travail, ministre de la santé publique et de la population par intérim,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Administration centrale.

Par arrêtés en date du 29 mai 1958 ont été intégrés à compter du 1er janvier 1958 dans le corps des agents du service intérieur de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population les agents dont les noms suivent, qui ont été placés aux échelons ci-après:

M. Charron (Jean), en qualité d'inspecteur du matériel, 4e échelon, avec une ancienneté restante d'un an.

M. Coti (François), en qualité d'inspecteur du service intérieur, 4e échelon.

M. Metivier (Maurice), en qualité de caissier payeur, classe exceptionnelle.

M. Decamme (André), en qualité de régisseur comptable, 2e échelon.

M. Gandy (Charles), en qualité de vérificateur, classe exceptionnelle.

M. Dessalles (Antoine), en qualité de vérificateur, 7e échelon.

Inspection de la pharmacie.

Par arrêté en date du 20 mai 1958, M. Lalanne (Pierre), pharmacien inspecteur principal de la santé à Paris (services extérieurs), est affecté en la même qualité à l'administration centrale (service central de la pharmacie).

Par arrêté en date du 20 mai 1958, M. Ducarne (Fernand), pharmacien inspecteur principal de la santé à Lille, est affecté en la même qualité à Paris (services extérieurs).

Par arrêté en date du 12 mai 1958, M. Tigner (Albert), pharmacien inspecteur principal de la santé à Paris (service central de la pharmacie), est affecté en la même qualité aux services extérieurs (circonscription de Paris).

Inspection de la santé.

Par arrêté du 30 mai 1958, Mme le docteur Senes-Cabanon, médecin inspecteur de la santé de l'Allier, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité pour une nouvelle période de deux ans à compter du 8 juin 1958.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la construction,
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 9 juin 1958 portant nomination de membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 16 juin 1958 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la construction,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Paul Villeneuve, conseiller technique, adjoint au directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre de la construction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la construction,
Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;
Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;
Vu l'arrêté du 24 octobre 1956 mettant un ingénieur des ponts et chaussées à la disposition du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement;
Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 11 juin 1958 portant délégations de signature;
Vu le décret du 14 juin 1958 portant délégations de signature,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille Bonnome, inspecteur général, chef du service de l'inspection générale, délégation est donnée à M. Léon Rayrole, inspecteur général, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite des attributions du chef du service de l'inspection générale, tous arrêtés, actes ou décisions.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Prothin, directeur général de l'aménagement du territoire, délégation est donnée à:

1° M. Emile Bosano, contrôleur général, chargé des groupes techniques de la voirie et des réseaux et des groupes topographiques, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

2° Mme Jacqueline Sialelli, chef du service des projets d'aménagement et de remembrement, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

3° M. Jacques Morin, chef du service des affaires foncières et du permis de construire, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel Benet, directeur des dommages de guerre, délégation est donnée à:

1° M. Michel Barton, maître des requêtes au conseil d'Etat, chargé de mission, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite des attributions du directeur des dommages de guerre, tous arrêtés, actes ou décisions;

2° M. Jacques Boitreaud, maître des requêtes au conseil d'Etat, chargé de mission, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite des attributions du directeur des dommages de guerre, tous arrêtés, actes ou décisions;

3° M. Jean Hautreux, chef du service d'évaluation des dommages de guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

4° M. Robert Gibert, sous-directeur au service administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

5° M. Roland Fargeon, sous-directeur des groupements de reconstruction, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

6° M. Marcel de Laporte, sous-directeur, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, toutes pièces relatives aux mutations et transferts consécutifs aux opérations du centre régulateur des négociations de dommages de guerre;

7° M. Michel Després, sous-directeur, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction:

Toutes décisions portant fixation d'indemnités de dommages de guerre dont le montant est inférieur à 3 millions de francs, valeur 1939;

Toutes décisions d'engagement de dépenses intéressant les crédits du chapitre « Expertises et constats de dommages de guerre » du budget du ministère de la construction;

8° M. Jean Vallet, sous-directeur, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction:

Toutes décisions portant fixation d'indemnités de dommages de guerre du secteur industriel de la priorité nationale, dont le montant est inférieur à 3 millions de francs, valeur 1939;

Toutes décisions d'engagement de dépenses intéressant les crédits du chapitre « Expertises et constats de dommages de guerre » du budget du ministère de la construction;

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Hauswirth, directeur de l'administration générale, délégation est donnée à.

1° M. Maurice Connet, chef de service, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, et dans la limite des attributions du directeur de l'administration générale, tous arrêtés, actes ou décisions, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnance, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes et autres pièces comptables, ainsi que les marchés de travaux ou de fournitures, contrats, avenants et conventions de toute nature;

2° M. Pierre Binet, sous-directeur du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

3° M. Paul Caille, sous-directeur du matériel, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ernest Fontana, directeur de la construction, délégation est donnée à:

1° M. Jacques Lerouge, ingénieur des ponts et chaussées, adjoint au directeur de la construction, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite des attributions du directeur de la construction et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions, marchés, contrats et avenants;

2° M. Pierre Charlet, contrôleur général, chargé du service des habitations à loyer modéré et des travaux d'Etat, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

3° M. Robert Ferradini, ingénieur en chef, chargé du service de l'aide à la construction privée, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

4° M. Roland Fargeon, sous-directeur des groupements de reconstruction, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Léon Gayet, chef du service juridique et financier, délégation est donnée à M. Robert Delage, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite des attributions du chef du service juridique et financier, tous arrêtés, actes ou décisions, et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que toutes décisions, conventions ou avenants nécessaires à la liquidation des marchés.

Art. 7. — Le ministre de la construction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Prise en considération d'un projet d'aménagement.

Par arrêté en date du 29 mai 1958, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, le projet d'aménagement de la commune de Tain-l'Hermitage (Drôme) est pris en considération.

Par arrêté en date du 29 mai 1958, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, le projet d'aménagement de la ville d'Issoudun (Indre) est pris en considération.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 27 mai 1958, M. Dompmartin (Marcel), réviseur principal titulaire, 3e échelon, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 8 juillet 1958.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 46-1016 du 10 mai 1946 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des postes, télégraphes et téléphones, modifié par le décret n° 53-883 du 22 septembre 1953;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 9 juin 1958 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 58-533 du 16 juin 1958 relatif aux attributions du ministre des postes, télégraphes et téléphones;

Vu l'arrêté du 16 juin 1958 portant délégations de signature aux directeurs généraux et directeurs,

Décrète:

Art. 1er. — Les directeurs adjoints, sous-directeurs et ingénieurs généraux ci-après désignés ont délégation pour signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, les actes individuels et réglementaires — à l'exclusion des décrets — dans les mêmes conditions d'attributions et de limites que celles fixées par arrêté du 16 juin 1958 pour les directeurs généraux et directeurs et selon les modalités suivantes:

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des postes:

M. Desmarais, directeur adjoint, ou, à défaut, M. Drouet, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des télécommunications et dans la limite de leurs attributions respectives:

M. Bruniaux, ingénieur général de 1re classe, ou, à défaut, M. Chovet, ingénieur général de 2e classe.

M. Chovet, ingénieur général de 2e classe, ou, à défaut, M. Bruniaux, ingénieur général de 1re classe.

M. Drevet, directeur adjoint, ou, à défaut, M. Faucher, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent:

M. Gorrand, directeur adjoint, ou, à défaut, M. Mirous, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du personnel:

M. Gey, directeur adjoint, ou, à défaut, M. Petit, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du budget et de la comptabilité:

M. Gouachon, directeur adjoint, ou, à défaut, M. Delvincourt, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des bâtiments et des transports:

M. Moine, ingénieur général de 1re classe, ou, à défaut, M. Flouret, sous-directeur.

Art. 2. — Outre les délégations prévues à l'article précédent, sont habilités à signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones:

M. Petit, sous-directeur à la direction du personnel, les arrêtés de concession, de revision, d'annulation des pensions de retraites, les arrêtés portant concession des prestations de l'assurance invalidité du régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

M. Flouret, sous-directeur à la direction des bâtiments et des transports, les arrêtés portant concession de logement.

Art. 3. — Dans la limite de ses attributions, M. Bertois, sous-directeur du service social, a délégation pour signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets, ne soulevant pas de question de principe, énumérés ci-après:

1° Les liquidations de dépenses;

2° Les engagements de dépenses dont le montant n'excède pas 50 millions;

3° Les allocations de secours au personnel.

Art. 4. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

LISTE DES CONSEILLERS GENERAUX ELUS LES 20 ET 27 AVRIL 1958

Ain.

Cantons:	MM.
Ambérieu-en-Bugey ...	Tournier - Billion (Léon).
Bourg-en-Bresse	George (Joseph).
Brénod	Carrier (Michel).
Ceyzériat	Bouvard (Emile).
Chalamont	Revel (Marius).
Champagne - en - Valromey.	Bésia (Joseph).
Collonges	Jacquinod (Maurice).
Gex	Anthonioz (Marcel).
Izernore	Donier (Jules).
Lagnieu	Leclerc de la Verpillière (Guy).
Meximieux	Fol (Victor).
Montrevel-en-Bresse ...	Favier (Abel).
Oyonnax	Bévand (Emile).
Pont-de-Vaux	Brayard (Joseph).
Saint - Rambert - en - Bugey.....	Buis (Marcel).
Saint - Trivier-sur-Moignans.....	Givre (Antonin).
Treffort	Camus (Pierre).
Trévoux	Dubuis (Emile).

Aisne.

Cantons:	MM.
Aubenton	Mahoudeaux (Julien).
Le Catelet	Bricout (Edmond).
Charly-sur-Marne	Drouet (Fernand).
Condé-en-Brie	Lamarre (Pierre).
Coucy-le-Château	Droussent (Léon).
Crécy-sur-Serre	Brazier (Charles).
La Fère	Hocquet (Maurice).
Guise	Pettgen (Georges).
Hirson	Fischer (Raymond).
Laon	Levindrey (Marcel).
Moy-de-l'Aisne	Thelliez (Maurice).
Neuilly-Saint-Front. ...	Penit (Robert).
Oulchy-le-Château	Moquet (Jacques).
Rozoy-sur-Serre	Listre (Jacques).
Saint-Simon	Mansart (Etienne).
Soissons	Roy. (Louis).
Villers-Cotterets	Baur (Charles).
Wassigny	Alliot (Edouard).

Allier.

Cantons:	MM.
Chevagnes	Maguet (Francis).
Commentry	Rougeron (Georges).
Le Donjon	Puravet (Benoit).
Ebreuil	Gozard (Gilles).
Gannat	Magne (Charles).
Huriel	Dubouchet (Henri).
Lapalisse	Colon (Lucien).
Lurcy-Lévy	Maurice (Emile).
Montluçon-Est	Southon (André).
Montmarault	Deschery (Armand).
Moulins-Est	Maridet (Paul).
Neuilly-le-Réal	Fontaine (François).
Saint - Pourçain - sur - Sioule.....	Dumas (Louis).
Varennes-sur-Allier ...	Besson (Roger).

Alpes (Basses-).

Cantons:	MM.
Colmars-les-Alpes	Roux (Gaston).
Digne	Le docteur Romieu (Julien).
Entrevaux	Bernardini (Charles).
Le Lauzet	Brun (Marius).
Manosque	Millot (Aubert).
Les Mées	Le docteur Jouve (Paul).
La Motte-du-Caire ...	Massot (Marcel).
Moustiers-Sainte-Marie.	Vial (Roger).
Peyruis	Berger (Pierre).
Saint - Etienne - les - Orgues.....	Caste (Charles).
Saint-Paul-sur-Ubaye ..	Aubert (Emile).
Senez	Borrely (Ernest).
Seyne-les-Alpes	Ramus (Yves).
Sisteron	Fauque (Elie).
Turriers	Aguillon (Ernest).

Alpes (Hautes-).

Cantons:	MM.
Aspres-sur-Buech	Richaud (Joseph).
Barcillonnette	Didier (Emile).
Briançon	Garraud (Robert).
Embrun	Tron (Ludovic).
Gap	Courbon (Auguste).
La Grave	Juge (Ernest).
Guillestre	Benard (François).
Laragne	Audibert (Arthur).
Orcières	Ariev (Jean).
Orpierre	Martin (Marcel).
Ribiers	Bourg (Almire).
Saint - Etienne-en-Devoluy.....	Pessailhan (Hippolyte).

Alpes-Maritimes.

Cantons:	MM.
Bar-sur-Loup	Docteur Maffet (Hippolyte).
Beausoleil	Massa (Paul).
Breil-sur-Roya	De Giorgi (Louis).
Cagnes-sur-Mer	Berenger (Léon).
Cannes	Docteur Bonhomme (Lucien).
Le Cannet (canton créé)	Ducros (Gaston).
Contes	Docteur Ollivier (Albert).
Menton	Palmero (Francis).
Nice (1er canton)	Bosio (Raoul).
Nice (2e canton)	Robaut (Joseph).
Roquesteron	Salvago (Georges).
Saint-Auban	Bellon (Jean).
Saint-Etienne-de-Tinée.	Issautier (Bernard).
Saint - Sauveur - sur - Tinée.....	Docteur Maurin (Gaston).
Sospel	Fossati (Jean).
Tende	Gastaud (Aimable).
Vence	Hugues (Emile).

Ardèche.

Cantons:	MM.
Aubenas	Molle (Marcel).
Bourg-Saint-Andéol	Pieri (Pierre).
Burzet	Plantevin (Victor).
Chomérac	Chareyre (André).
Coucouron	Eyraud (Henri).
Largentière	Chabanel (André).
Rochemaure	Chaze (Henri).
Saint-Agrève	Chareyron (Elie).
Saint-Peray	Bouvat (Marc).
Satillieu	Tracol (Raoul).
Serrières	Serve (Félix).
Thueyts	Coudène (Lucien).
Tournon	Roche - Defrance (Louis).
Vallon-Pont-d'Arc	Ageron (Henri).
Vernoux	Pelarbre (Pierre).
Villeneuve-de-Berg	Cornet (Pierre).

Ardennes.

Cantons:	MM.
Asfeld	Landes (André).
Attigny	Simon (Marcel).
Buzancy	Decorne (Jean).
Carignan	Rennesson (Georges).
Charleville	Carlot (Jeanne).
Château-Porcien	Pasté (Edmond).
Chaumont-Porcien	Deligny (Jean).
Le Chesne	Henriet (René).
Flize	Jacquemin (Marcel).
Fumay	Titeux (Camille).
Givet	Galliot (Albert).
Grandpré	Desson (Guy).
Mézières	Ninitte (Robert).
Monzon	Cardot (Marie-Hélène)
Rocroi	Vienot (André-Pierre).

Ariège.

Cantons:	MM.
Ax-les-Thermes	Carrière (Omer).
La Bastide-de-Sérou ...	Pedoya (Gustave).
Les Cabannes	Durroux (Jean).
Castillon-en-Couserans.	Chayron (Jean-Marie)
Foix	Faur (Pierre).
Massat	Galy-Gasparrou (Georges).
Mirepoix	Senie (Roger).
Saint-Lizier.....	Mauretie (Roger).
Saverdun	Brezet (Eugène).
Varilhes	Viala (Léon).

Aube.

Cantons:	MM.
Aix-en-Othe	Audinot (Germain).
Bar-sur-Aube	Vechin (Maurice).
Bar sur-Seine	Bossot (Roger).
Chaource	Martin (Camille).
Chavanges	Renou (Paul).
Essoyes	Robin (Paul).
Lusigny-sur-Barse	Jacquinot (Maurice).
Méry-sur-Seine	Parez (Maurice)
Piney	Broquin (Adolphe).
Les Riceys.....	Breugnot (Jean).
Romilly-sur-Seine	Ruppli (Charles).
Troyes (2e).....	Durlet (Jean)
Vendeuvre-sur-Barse ..	Bourlon de Sarty (Henri).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Soulaines-Dhuys	M. Boussel (Fernand).

Aude.

Cantons:	MM.
Belcaire	Vacquie (Pierre).
Capendu	Guille (Georges).
Carcassonne-Ouest	Fil (Jules).
Castelnaudary-Sud	Tuffery (Jean).
Conques	Rives (Pierre).
Fanjeaux	Léotard (Ernest).
Ginestas	Clavel (Jean-Louis).
Limoux	Clamens (François).
Montréal	Peiruza (Léon).
Mouthoumet	Onrozat (Germain).
Narbonne	Huc (Aimé).
Quillan	Casenove (Georges).
Saint-Hilaire	Costeseque (André).
Saissac	Bonnafous (Victor).
Sigean	Vals (Francis).

Aveyron.

Cantons:	MM.
Aubin	Oustry (Paul).
Camares	Bessière (Pierre).
Capdenac	Mazars (Paulin).
Cassagnes-Begonhes ..	Destours (Léopold).
Conques	Mercadier (Augustin).
Cornus	Bolton (Georges).
Decazeville	Ramadier (Paul).
Espalion	Fanguin (Antoine).
Peyreleau	Guers (Gaston).
Requista	Fournier (Albert).
Rieupeyroux	Bousquavrol (Marius).
Rignac	Greffeuille (Michel).
Rodez	Bonnefous (Raymond).
Saint-Beauzely	Thomas (David).
Saint-Chély-d'Aubrac...	Capoulade (Jean).
Sainte-Geneviève - sur - Argence.....	Maynier (Antoine).
Saint-Geniez-d'Olt	Avrinhac (Emile).
Saint-Rome-de-Tarn ...	Monirozier (Maurice).
Salles-Curan	Delmas (Alexis).
Sauveterre	Barres (Jean).
Séverac-le-Château.....	Testor (Yves).
Villeneuve	Roumec (Elie).

Bouches-du-Rhône.

Cantons:	MM.
Aix-Nord	Mouret (Henry).
Arles-Est	Jouve (Denis).
Aubagne	Garcin (Edmond).
Châteaurenard	Trouillet (Jacques).
Gardanne	Savine (Victor).
Istres	Filippi (Raymond).
Marseille (1er)	Tourenc (Gaston).
Marseille (3e)	Guerini (Jean-François).
Marseille (4e)	Gazagnaire (Louis).
Marseille (5e)	Pages (Henri).
Marseille (7e)	Susini (Charles).
Marseille (11e)	Sinapi (François).
Martigues	Audibert (Armand).
Orgon	Fatigon (René).
Roquevaire	Gautier (Isidore).
Saintes-Maries-de-la-Mer	Delagnes (Roger).
Salon-de-Provence	Carcassonne (Roger).

Calvados.

Cantons:	MM.
Blangy-le-Château	Caplain (Fernand).
Douvres	Tesnière (Louis).
Evrecy	Vauvrecy (Marcel).
Honfleur	Debeyre (Pierre).
Isigny-sur-Mer	Destors (Marcel).
Mézidon	de Guerpel (Gontran).
Morteaux-Coulibœuf	de Blanchard (Guy).
Orbec-en-Auge	Morin (Albert).
Ryes	André (Louis).
Saint-Pierre-sur-Dives	Denoly (André).
Saint-Sever	Restout (Marcel).
Thury-Harcourt	Gautier (Robert).
Tilly-sur-Seulles	Triboulet (Raymond).
Trévières	Vautier (Fernand)
Troarn	Martin (Pierre).
Trouville	Ebrard (Daniel).
Vassy	Voivenel (Camille).
Villers-Bocage	Leveque (Jean).
Vire	Lechevrel (Bertrand).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Balleroy	M. Ducoudray (Eugène).

Cantal.

Cantons:	MM.
Allanche	Peschaud (Maurice).
Aurillac-Nord	Lagarde (Jean).
Aurillac-Sud	Joly (Antony).
Laroquebrou	Pinchinat (Maurice).
Massiac	Malassagne (Paul).
Pierrefort	Besse (Roger).
Pleaux	Chancel (Léon).
Riom-ès-Montagnes	Gilbert (Pierre).
Ruines	Montel (Maurice).
Saignes	Basset (Alfred).
Vic-sur-Cère	Delort (Maurice).

Charente.

Cantons:	MM.
Angoulême (2e)	Poitevin (Maurice).
Barbezieux	Menanteau (Emmanuel).
Blanzac	Tardat (Emilien).
Brossac	Olivier (Camille).
Chabanais	Raynaud (Julien).
Chalais	Grelon (Jean).
Champagne-Mouton	Lévêque (Victor).
Châteauneuf	Audebert (Raoul).
Cognac	Castillon du Perron (Guy).
Mansle	Martin (Alexandre).
Montembœuf	Colombier (Jean).
La Rochefoucauld	Besson (André).
Rouillac	Lacroix (Henri).
Villefagnan	André (Louis).

Charente-Maritime.

Cantons:	MM.
Ars-en-Ré	Moinet (Jacques).
Aulnay	Chapeaud (Raoul).
Château-d'Oléron	Augé (Raoul).
Courçon	Conan (Eugène).
Cozes	Lacaze (André).
Gémozac	Latreuille (Raoul).
La Jarrie	Raimon (Ernest).
Jonzac	Chat-Locussol (Henri).
Matha	Brugerolle (André).
Mirambeau	Moreau (Henri).
Montguyon	Daviaud (Marcel).
Rochefort-Nord	Guépin (Ernest).
La Rochelle-Est	Noël (Michel).
Saint-Agnant	Drouet (Henri).
Saint-Hilaire-de-Villefranche	Grand (Lucien).
Saint-Porchaire	Chambenoit (Bernard).
Saint-Savinien	Raoult (Eugène).
Tonnay-Charente	Preveraud (Pierre).
Saintes-Nord	Maudet (André).
La Tremblade	Nicolle (Léon)

Cher.

Cantons:	MM.
Les Aix-d'Angillon	Brocadet (Clément).
Aubigny-sur-Nère	Lefebvre (Charles).
Bourges	Cothenet (André).
Châteaumeillant	Vandegre (Georges de).
Châteauneuf-sur-Cher	Vannier (Emile).
Dun-sur-Auron	Chartier (Jacques).
Graçay	Ferragu (Edmond).
La Guerche-sur-l'Aubois	Portugale (Georges).
Léré	Maudry (Charles).
Lury-sur-Arnon	Sicard (Pierre).
Saint-Martin-d'Auxigny	Delamarre (Louis).
Sancergues	Lamy (Célestin).
Sancerre	Hainguerlot (Tom).
Saulzais-le-Potier	Chagnon (Maxime).

Corrèze.

Cantons:	MM.
Peynat	Leyx (Pierre).
Bort	Pallut (Henri).
Brive-Nord	Courbatère (Roger).
Brive-Sud	Labrunie (Jean).
Egletons	Caraminot (Pierre).
Lubersac	Chastanet (Marcel).
Mercœur	Teilhet (Adolphe).
Meymac	Audy (Marcel).
Meyssac	Faige (Paul).
Saint-Privat	Cisterne (René).
Seilhac	Vinatier (Jean).
Sornac	Coutaud (Louis).
Tulle-Nord	Massoulier (Jean).
Tulle-Sud	Lacoste (Jacques).
Vigeois	Antignac (Théophile).

Corse.

Cantons:	MM.
Ajaccio	Franchini (Noël).
Belgodère	Biasini (Don Pierre).
Borgo	Galetti (Charles).
Calenzana	Franceschi (Albert-Hyacinthe-Etienne).
Calvi	Orabona (Jean-Félix).
Castifao	Filippi (Félicien).
Evisa	Castellani (Antoine-François-Robert).
Ghisoni	Martelli (Marc-François).
Lama	Bacelli (Lucien).
Moïta	Carlotti (Xavier).
Morosaglia	Polidori (André)
Murato	Chiarelli (Toussaint-Marc).
Nonza	Allegrini (Albert-Pierre).
Oletta	Guidi (Paul).
Pero-Casavecchie	Romani (Pierre-François).
Petreto-Bicchisano	Luciani (Lucien).
Piedicorte di Gaggio	Corazzini (Jean).
La Porta	Giacomi (Pierre-Paul).
Saint-Laurent	Moracchini (Etienne).
San Martino di Lota	Michelangeli (Jules).
San Nicolao	Marchetti (Philippe-Louis).
Sainte-Lucie de Tallano	Bernardini (Joseph).
Sainte-Marie Sicché	Tomi (Jean-Baptiste).
Salice	Taviani (Auguste-Cincinatus).
Sartène	Nicolai (Dominique).
Serra di Scopamène	Milleliri (Antoine-Guillaume).
Soccia	Paoli (Martin).
Valle d'Alesani	François (Albert).
Vescovato	Filippi (Jean).
Vezzani	Giacobbi (François).
Vico	Colonna (Charles-François-Dominique-A.).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Zivaco	M. Abbatucci (Antoine).

Côte-d'Or.

Cantons:	MM.
Baigneux-les-Juifs	Aubry (Marcel).
Beaune-Sud	Duchet (Roger).
Châtillon-sur-Seine	Petitfour (Fernand)
Dijon-Est	Veillet (Jean).
Dijon-Nord	Hauser (André).
Dijon-Sud	Deslandres (Jean).
Fontaine-Française	Berger (Henry).
Genlis	Charbonneau (François).
Laignes	Dubechot (Auguste).
Liernais	Grillot (Pierre).
Nolay	Cochon (André).
Pouilly-en-Auxois	Gourier (Paul-Louis).
Precy-sous-Thil	Picard (André).
Recey-sur-Ource	Parisot (Jean).
Saulieu	Roclore (Marcel).
Semur	Morleval (Robert).
Seurre	Florentin (Maurice).
Sombernon	Mercusot (Jacques).
Venarey-les-Laumes	Troussard (Henri).

Côtes-du-Nord.

Cantons:	MM.
Begard	Goarin (Alain).
Belle-Isle-en-Terre	Coantiec (Jean).
Broons	Girard (Albert).
Callac	Le Verge (Lucien).
Caulnes	Lemarie (Bernard).
Collinée	Plesse (Francisque).
Dinan-Est	Pleven (René).
Gouarec	Le Boulch (Pierre).
Guingamp	Lemonnier (Joseph).
Lamballe	Gombault (Jean).
Lannion	Hainguerlot (Edouard).
Lanvollon	Page (Joseph).
Lezardrieux	Le Marec (Edouard).
Mur-de-Bretagne	Dr Moisan (Ange).
Merdrignac	Quere (Jean).
Plancoet	De Lourmel (Charles).
Pleneuf	Cornu (André).
Ploeuc	Morel (Louis).
Pontrieux	Lejeune (Norbert).
Plouguenast	Morin (Jean).
Quintin	de Bagneux (Jean).
Saint-Brieuc-Midi	Mazier (Antoine).
Treguier	Broudic (François).
Uzel	Le Denmat (Joseph).

Creuse.

Cantons:	MM.
Chenerailles	Sarre (Alcide).
La Courtine	Maginier (Marcel).
Crocq	Delair (Ernest).
Evaux	Lorival (Adrien).
Felletin	Mazet (Jean).
Benevent-l'Abbaye	Parlon (Gustave).
Boussac	Romaine (Eugène).
Dun-le-Palestel	Caillaud (Eugène).
Guéret	Duris (Adrien).
Jarnages	ilarty de Pierrebourg (Olivier).
Pontarion	Mercier (Georges).
Saint-Vaury	Roussillat (Louis).
La Souterraine	Pluyaud (Henri).

Dordogne.

Cantons:	MM.
Belves	Biraben (Maurice).
Carlux	Lespinasse (Lucien).
Champagnac-de-Belair	Bonnet (Georges).
Domme	Dubois (Lucien).
Excideuil	Clergerie (Noël).
Eymet	Lavaud (Marius).
Issigeac	Belugue (Martial).
Marcuil	Allard (Maurice).

Monpazier	Magimel-Pelonnier (Louis).
Mussidan	Gerbeaud (Georges).
Neuvic-sur-l'Isle	Pascaud (Jean).
Périgueux	Rousseau (Raoul).
Riberac	Boniface (Roger).
Sainte-Alvère	Befs (Adrien).
Saint-Astier	Dupuy (Raymond).
Saint-Aulaye	Valentin (René).
Saint-Cyprien	Ladignac (Jean).
Saint-Pardoux-la-Rivière	Colombier (Henri).
Saint-Pierre-de-Chignac	De La Baume (Alain).
Terrasson	Rouby (Jean).
Thenon	Lacoste (Robert).
Thiviers	Audebert (Jean).
Vélines	Sinsout (Charles).
Villamblard	Bourzeau (Pierre).

Doubs.

Cantons:	MM.
Amancey	Mignot (Louis).
Audeux	Migeon (Albert).
Audincourt	Garnier (Louis).
Baume-les-Dames	Mery (Jacques).
Besançon-Nord	Weinmann (Jacques).
Besançon-Sud	Joubert (Auguste).
Boussières	Carmille (Georges).
Clerval	Didier (Louis).
Hérimoncourt	Trabbia (Félix).
L'Isle-sur-le-Doubs	Metoz (François).
Levier	Rendet (Georges).
Maiche	Bobillier (Paul).
Marchaux	David (Robert).

Drôme.

Cantons:	MM.
Bourdeaux	Chancel (Louis).
Buis-les-Baronnies	Jouve (René).
La Chapelle-en-Vercors	Bernard (Louis).
Crest-Nord	Seguin (Henri).
Crest-Sud	Jouve (Louis).
Le Grand-Serre	Ageron (Prudent).
Loriol	Clemencin (Louis).
Marsanne	Aubert (Eugène).
Romans	Deval (Paul).
Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Bossanné (André).
Saint-Vallier	Dr Delaye (Auguste).
Saint-Paul-Trois-Châteaux	Michel (Henri).
Saillans	Goy (Gabriel).
Séderon	Constantin (Jean).
Valence	Perdrix (Jean).
Saint-Jean-en-Royans	Sibeud (Gérard).

Eure.

Cantons:	MM.
Brionne	Delaporte (Charles).
Broglie	De Montullé (Raymond).
Evreux-Sud	Azemia (Augustin).
Fleury-sur-Andelle	Fleuriel (René).
Gisors	Forcinal (Albert).
Louviers	Jumelle (Serge).
Lyons-la-Forêt	Sizaire (Edgard).
Le Neubourg	Lefebvre (Gaston).
Pont-Audemer	Swertvaegher (Germain).
Pont-de-l'Arche	Mendès-France (Pierre).
Quillebeuf-sur-Seine	Duval (Roland).
Routot	De Milleville (Guy).
Rugles	De Broglie (Jean).
Saint-André-de-l'Eure	Martin (Maurice).
Saint-Georges-du-Vièvre	Bernard (Claude).
Thiberville	Philippe (Alphonse).
Verneuil-sur-Avre	Alleaume (Marie-Gaston).
Vernon	Azemia (Georges).

Eure-et-Loir.

Cantons:	MM.
Anet	Breton (Aimé).
Auneau	Perrot (Louis).
Authon	De Layre (Antoine).
Bonneval	Patel (Alain).
Brézolles	Barret (Paul-Emile).
Chartres-Nord	Desouches (Edmond).
Cloyes	Merillon (Raymond).
Courville	Lechesne (Marcel).
La Loupe	Rousseau (Raymond).
Nogent-le-Roi	Chaise (Arthur).
Senonches	Fournier (Raymond).
Voves	Gommier (Roger).

Finistère.

Cantons:	MM.
Brest (1er)	Gravot (Robert).
Briec	Goueron (Yves).
Châteaulin	Crouan (Jean).
Châteauneuf-du-Faou	Chaussy (Germain).
Douarnenez	Arnous des Saulsays (Marcel).
Le Faou	Mme Ploux (Suzanne).
Huelgoat	Penven (Alphonse).
Landerneau	Creff (Hervé).
Landivisiau	Pinvidic (Joseph).
Lesneven	Calvez (Eugène).
Morlaix	Le Duc (Jean).
Ouessant	Colin (André).
Plogastel-Saint-Germain	Lecoq (Joseph).
Ploudiry	Abeguile (Pierre).
Plouigneau	Le Lann (Yves).
Pont-Aven	Orvoen (Louis).
Quimper	Ceadon (René).
Quimperlé	Le Grevellec (Julien).
Saint-Renan	Laveur (Paul).
Scaer	Le Bourhis (Pierre).
Sizun	Manach (François).
Taulé	Corre (Jean).

Gard.

Cantons:	MM.
Alès-Est	Roure (Emile).
Anduze	Bruguière (Jean).
Aramon	Malet (Ernest).
Bagnols-sur-Cèze	Boulot (Pierre).
Beaucaire	Cartier (Joseph).
Génolhac	Corbier (Fernand).
La Grand'Combe	Soustelle (Germain).
Lasalle	Bompard (Robert).
Lussan	Cabane (Marius).
Marguerittes	Taillefer (Georges).
Nîmes (2e canton)	Marques (André).
Quissac	Rousset (Désiré).
Remoulins	Viala (Maurice).
Saint-Ambroix	Thibault (Edouard).
Saint-Gilles	Girard (Alexandre).
Saint-Hippolyte-du-Fort	Molines (André).
Sauvé	Martin (Georges).
Valleraugue	Volpellière (Emile).
Vauvert	Gourdon (Robert).
Villeneuve-les-Avignon	Sagnes (Jean).

Garonne (Haute-).

Cantons:	MM.
Aspet	Pradère (Bertrand).
Auterive	Proudhom (Jean).
Barbazan	Ribes (Alexandre).
Caraman	De Woillemont (Xavier).
Carbonne	Marty (Pierre).
Grenade	Brunet (Georges).
Le Fousseret	Brunet (Louis).
Léguevin	Garravet (Joseph).
Montesquieu-Volvestre	Couzinet (Fernand).
Montgiscard	Cassan (Jean).
Montréjeau	Pousson (Jean).
Nailloux	Meric (André).
Saint-Béat	Auban (Achille).
Saint-Lys	Bastide (René).
Salies	Masquere (Jules).
Toulouse-Nord	Bouvier (Marcel).
Toulouse-Sud	Carrere (Germain).
Verfeil	Puvatier (Pierre).
Villemur	Eeckhoutte (Léon).

Gers.

Cantons:	MM.
Aignan	Sempé (Abel).
Auch-Sud	Rozes (René).
Condom	Lestage (Léonce).
Eauze	Daury (Robert).
Gimont	De Montesquiou (Pierre).
Isle-Jourdain	Campistron (Marius).
Lectoure	Dieuzaide (Raymond).
Marciac	Furcalle (Alexandre).
Mauvezin	Combes (Louis).
Mirande	Beaudran (André).
Montesquiou	Lasbennes (Marc).
Nogaro	Frayret (Paul).
Samatan	Brocas (Patrice).
Vic-Fezensac	Gelas (Louis).

Gironde.

Cantons:	MM.
Bazas	Martin (Marcel).
Blanquefort	Lamboley (Gabriel).
Blaye	Deliaune (Henri).
Bordeaux (1er)	Richards (Arthur).
Bordeaux (3e)	Moynet (Raymond).
Bordeaux (5e)	Grondeau (Jacques).
Bordeaux (7e)	Goussebaire (Jean).
Castillon	Guichard (Robert).
Coutras	Jambon (Jean).
Creon	Mouline (Marc).
Fronsac	Teyssandier (Maxime).
Grignols	Darcos (André).
Langon	Langlois (Louis).
Lesparre	Liquard (Emile).
Lussac	Dupuy (Marceau).
Pellegrue	Faure (Georges).
Pessac	Lafont (Alphonse).
Podensac	Lillet (Jacques).
La Réole	Sourbet (Jean).
Saint-André-de-Cubzac	Elie (Henri).
Sainte-Foye-la-Grande	Guyon (Jean-Raymond).
Saint-Savin-de-Blaye	Berteaud (Céleste).
Saint-Vivien-de-Médoc	Lartigue (Guy).
Targon	Deloubis (Pierre).
La Teste	Bezian (Louis).

Hérault.

Cantons:	MM.
Agde	Vallière (Louis).
Aniane	Castel (Pierre).
Bédarieux	Maffre (Henri).
Béziers (1er)	Clanarède (Emile).
Claret	Galmels (Gabriel).
Florensac	Coustellie (Hervé).
Frontignan	Chappotin (Philippe).
Gignac	Badie (Vincent).
Lodève	Mercadier (Jean).
Lunas	Masse (Jacques).
Meze	Montet (André).
Montagnac	Allies (Charles).
Montpellier (1er)	Delmas (François).
Montpellier (3e)	Bernard (Paul).
Olonzac	Fauré (Antoine).
Ronian	Calas (Marin).
Saint-Martin-de-Londres	Vialla (André).
Saint-Pons	Fontes (Raoul).

Ille-et-Vilaine.

Cantons:	MM.
Antrain	Aupinel (Fernand).
Argentré-du-Plessis	Poirier (Paul).
Châteaugiron	Audrain (Maurice).
Châteauneuf	Rouvrais (François).
Dinard	Coudray (Georges).
Dol-de-Bretagne	Estève (Yves).
Fougères-Nord	Teitgen (Pierre-Henri).
Guichen	De Pioger (Alphonse).
Janzé	Lacire (Jean-Marie).
La Guerche-de-Bretagne	Lassourd (Henri).
Maure-de-Bretagne	Lagrée (Joseph).
Montauban	Legault (Pierre).
Montfort	Tardif (Emile).
Mordelles	De Toulouse-Lautrec (Robert).
Redon	Renouard (Isidore).
Rennes Nord-Est	Freville (Henri).
Rennes Sud-Est	Grimault (Léon).
Saint-Aubin-du-Cormier	Morel (Pierre).
Saint-Malo	Noury (Jean).
Saint-Méen-le-Grand	Carré (Louis).
Tinteniac	Pellé (Alphonse).
Vitré-Est	Mehaignerie (Alexis).

Indre.

Cantons:	MM.
Ardentes	Wissocq (René).
Belabre	Ferrant (Anatole).
Le Blanc	Seville (Ferdinand).
Buzançais	Benard (Jean).
Châtillon-sur-Indre	Rochette (Guy).
La Châtre	Chabenat (André).
Issoudun-Sud	Allilaire (Georges).
Levroux	Bouillon (Marcel).
Neuvy-Saint-Sépulcre	Rotinat (Vincent).
Saint-Benoît-du-Sault	De Brousse de Montpeyroux (André).
Vatan	Bouchard (Jean).

Indre-et-Loire.

Cantons:	MM.
Amboise	Debré (Michel).
Châteaurenault	Renard (Joseph).
Chinon	Correch (Auguste).
Haye-Descartes (la)	Goupille (André).
Langeais	Pellet (Henri).
Loches	Rossignol (Elie).
Monthazon	Cossor (Etienne).
Neuillé-Pont-Pierre	Vassor (Jacques).
Preuilly-sur-Claise	Thimonier (Edmond).
Sainte-Maure-de-Touraine	Desaché (Marc).
Tours-Centre	Babeau (Pierre).
Tours-Est	Loury (Alphonse).
Vouvray	Huet (Gaston).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Richelieu	M. Fortier (Marcel).

Isère.

Cantons:	MM.
Allevard	Dumas (Marcel).
Beaurepaire	Goudard (Victor).
Bourgoin	Grataloup (Pierre).
La Côte-Saint-André	Boyer (Jean).
Domène	Bœuf (René).
Goncelin	Vizioz (Clément).
Grenoble-Est	Buisson (Antoine).
Grenoble-Nord	Saul (Robert).
Grenoble-Sud	Michallon (Albert).
Meyzieu	Bruyas (Gabriel).
Pont-de-Beauvoisin	Marrel (René).
Pont-en-Royans	Martin (André).
Rives	Barran (Louis).
Roybon	Bouillot (Raymond).
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	Bernard (Jean).
Saint-Laurent-du-Pont	Villard (Auguste).
Saint-Symphorien-d'Ozon	Cinelli (Joseph).
La Tour-du-Pin	Rabatel (Jean).
Le Touvet	Paquet (Aimé).
Vienne-Nord	Husset (Lucien).
Vif	Landru (Jean).
Virieu	Fabre (Charles).
Vizille	Royer (Antoine).

Jura.

Cantons:	MM.
Bletterans	Thibert (Armand).
Champagnole	Socie (André).
Chaumergy	Girard (Léon).
Chaussin	Maizier (Paul).
Conliège	Nachon (Charles).
Dole	Delcey (Maurice).
Gendrey	De Borde (Gérard).
Orgelet	Futin (Pierre).
Poligny	Landry (Paul).
Rochefort-sur-Nenon	Bonnet (Raymond).
Saint-Amour	Celard (Jean).
Saint-Claude	Jaillon (Louis).
Saint-Julien	Callebat (Georges).
Saint-Laurent	Bouvet (Gilbert).
Salins-les-Bains	Jacquet-Pierroulet (René).
Voiteur	Pelfier (Pierre).

Landes.

Cantons:	MM.
Aire-sur-Adour	Labat (Julien).
Grenade	Bouneau (Pierre).
Montfort	Terral (Georges).
Mugron	Bats (René).
Parentis-en-Born	Mirtin (Henri).
Pouillon	Putilh (Jacques).
Roquefort	Lapios (Georges).
Sabres	Lemée (Jacques).
Saint-Martin-de-Seignanx	Lafourcade (Léon).
Saint-Sever	Fournier (Louis).
Soro	Fillot (Jean).
Sonstons	Colliot (Olivier).
Tartas-Ouest	Labeyrie (Robert).
Villeneuve	Blanquie (Pierre).

Loir-et-Cher.

Cantons:	MM.
Blois-Est	Brun (Maurice).
Contres	Pillard (Roger).
Droué	Coursimault (Adrien).
Herbault	Chaput (Roger).
Lamotte-Beuvron	Garnier (Paul).
Mennetou-sur-Cher	Daudu (Georges).
Mer	Bauer (Robert).
Morée	Heron (Clément).
Saint-Aignan-sur-Cher	Magnon (Jean).
Saint-Amand-de-Vendôme	Grellet (Auguste).
Selles-sur-Cher	Massacre (René).
Selommes	Peigne (André).

Loire.

Cantons:	MM.
Boën	Jacquet (Michel).
Le Chambon-Feugerolles	Faure (Pétrus).
Charlieu	Thoral (Ennemond).
Firminy	Petit (Eugène) dit Claudius.
Néronde	Simon (Pierre).
Noirétable	Mont (Claude).
Pélussin	Astruc (Fernand).
Rive-de-Gier	Chazalon (André).
Roanne	Pillet (François-Paul).
Saint-Etienne Nord-Ouest	Peuvergne (Philippe-Hilaire-Maurice).
Saint-Etienne Sud-Est	Mme Dorne, née Alart (Marie-Joséphe).
Saint-Galmier	Pelletier (Emile).
Saint-Germain-Laval	Lugnier (Robert).
Saint-Jean-Soleymieux	Ditvial (Marius).
Saint-Rambert-sur-Loire	Martin (Louis).
Saint-Symphorien-de-Lay	Néyrand (Joseph).

Loire (Haute-).

Cantons:	MM.
Allegre	Martel (Ernest).
Bas-en-Basset	De Lachomette (Jean).
Cayres	Portalier (François).
La Chaise-Dieu	Chantelauze (Maurice).
Craponne	Thevenon (Joseph).
Langeac	Durand (Joseph).
Le Monastier	Mazet (Eugène).
Paulhaguet	Bernard-Tourrette (Jean).
Pinols	Temmere (Jean).
Le Puy (Nord-Ouest)	Pebellier (Eugène).
Le Puy (Sud-Est)	Jonget (Louis).
Retournac	Saby (Jean).
Saint-Didier-en-Velay	Bouvard (Robert).
Vorey	Ranchoux (Benoît).
Yssingeaux	Boncompain (Alphonse).

Loire-Atlantique.

Cantons:	MM.
Bonaye	Robichon (Henri).
Bourgneuf-en-Retz	Hardy (Charles).
Chapelle-sur-Erdre (La)	Sesmaisons (de) (Olivier).
Châteaubriant	Pontbriand (de) (Michel).
Croisic (Le)	Clénet (Jean).
Gérande	Dubois (René).
Legé	Musseau (Fabien).
Ligué	Bonnet (Augustin).
Machecoul	Allard de Grandmaison (Jean).
Moisdon-la-Rivière	Ginoux-Defermon (Jacques).
Nantes-2e canton	Raingeard (Michel).
Nantes-4e canton	Verbe (Marcellin).
Nantes-6e canton	Lucot (Michel).
Nantes-7e canton	Le Gigan (Jean).
Nozay	Brehier (Jean).
Pellerin (Le)	Judic (Georges).
Pontchâteau	Sambron (Maurice).
Saint-Gildas-des-Bois	Chaussé (Pierre).
Saint-Julien-de-Vouvantes	Le Doze (Francis).
Saint-Mars-la-Jaille	Braud (Alexandre).
Saint-Nicolas-de-Redon	Dresnay (du) (Jean).
Saint-Père-en-Retz	Réveillet (Jean).
Vallet	Mahot (Etienne).

Loiret.

Cantons:	MM.
Beaugency	Moineau (Constant).
Beaune-la-Rolande	Bertran (Emile).
Bellegarde	Gavaret (Joseph).
Chatillon-Coligny	Le docteur Charpentier (Maurice).
Cléry-Saint-André	De Courson (Richard).
Courtenay	Bruzeau (Jules).
Ferrières-en-Gatinais	Lheure (Jean).
La Ferté-Saint-Aubin	Martin (Jacques).
Gien	Villejean (Roger).
Neuville-aux-Bois	Malécot (Kléber).
Orléans-Ouest	Defaye (Pierre).
Orléans-Nord-Est	Le docteur Grosbois (Jean).
Orléans-Sud	Maury (Joseph).
Outarville	Madre (Raoul).
Ouzouer-sur-Loire	Girard (Gaston).

Lot.

Cantons:	MM.
Bretenoux	Vaquié (Armand).
Castelnau-Montratier	Vaysse (Emile).
Catus	Dumas (Robert).
Gourdon	Baudru (Marc).
Labastide-Murat	Faurie (Louis).
Lalbenque	Enjalbert (Léon).
Latronquière	Amadieu (André).
Limogne	Rouquié (Jacques).
Livernon	Bousquet (Raoul).
Montcuq	Lespinet (Géolin).
Puy-l'Eveque	Marcouly (Ernest).
Saint-Céré	Salesses (Auguste).
Saint-Germain	Coulon (Marcel).
Salviac	Faure (Maurice).
Vayrac	Charrière (Guy).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Cahors-Nord	M. Gayet (Pierre).

Lot-et-Garonne.

Cantons:	MM.
Agen (1er)	Bême (Paul).
Astaffort	Caillavet (Henri).
Casteljaloux	Turroques (Joseph).
Castelmoron	Chaulet (Maurice).
Castillonnès	Roques (Roger).
Francescas	Bousquet (René).
Laplume	Basquet (Léon).
Lanzun	Clerc (Franck).
Lavardac	Coutoumet (Clovis).
Mas-d'Agenais	Jean (Renaud).
Monclar-d'Agenais	Vierge (Gabriel).
Nérac	Lapeyrusse (Gabriel).
Penne-d'Agenais	Bordeneuve (Jacques).
Port-Sainte-Marie	Jamet (Louis).
Puymirol	Moynie (Marcel).
Seyches	Sabathier (Henri).
Tournon-d'Agenais	Toussaint (Henri).
Villeréal	Vaylet (Neé).

Lozère.

Cantons:	MM.
Barre-des-Cévennes	Dolladille (Henri).
Le Bleymard	Richard (Justin).
La Canourgue	Privat (Ernest).
Florac	Monestier (Henri).
Grandrieu	Cuminal (Joseph).
Marvejols	Roujon (Jules).
Le Massegros	Bonnet (Georges).
Mende	Couderc (Pierre).
Meyrueis	Trémolet de Villers (Henri).
Saint-Alban	Vincens (Paul).
Saint-Chély-d'Apcher	Gourdon (Gabriel).
Saint-Germain-du-Teil	Bottou (Christian).

Maine-et-Loire.

Cantons:	MM.
Angers Nord-Est	David (Prosper).
Angers Nord-Ouest	Sauvage (Jean).
Beaufort-en-Vallée	Rosemont (de) (Guy).
Beaupréau	Chiron (André).
Champtoceaux	Le Bault-de La Morinière (René).
Châteauneuf-sur-Sarthe	Rolnard (Raymond)
Chemillé	Polignac (de) (Hubert).
Le Lion-d'Angers	Halligon (Joseph).
Longué	Boissin (Lucien).
Louroux-Beconnais (le)	Cassin (Olivier).
Montfaucon-sur-Moine	Mulliez (Pierre)
Montreuil-Bellay	Boischevalier (de) (Jacques).
Noyant	Boudon (Paul).
Seiches-sur-le-Loir	Rabouin (Etienne).
Thouarcé	Saint-Pern (de) (Henri).
Tiercé	Cointreau (André).
Vihiers	Falloux (Jean).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Baugé	M. Siraudeau (Adolphe).

Manche.

Cantons:	MM.
Avranches	Jozeau-Marigné (Léon).
Barenton	De Tinteniloy (Etienne).
Canisy	Yver (Michel).
Cerisy-la-Salle	Leclerc (Eugène).
Cherbourg	Schmitt (René).
Ducey	Docteur Tizon (Jean).
Gavray	Docteur Beck (Auguste).
Granville	Tible (André).
La Haye-Pesnel	Corbin (Pierre).
Lessay	Lecocq (René).
Marigny	De Carville (Gabriel).
Montebourg	Le Cacheux (Henri).
Montmartin-sur-Mer	Docteur Pigaux (Pierre).
Mortain	Saoul (Fernand).
Octeville	Bocher (Joseph).
Les Pieux	Docteur Boisroux (Louis).
Quettehou	Travert (René).
Saint-Clair-sur-l'Elle	De La Moissonnière (Gustave).
Saint-Hilaire-du-Harcouët	Docteur Cuche (Daniel).
Saint-Pois	Docteur Lucq (Jean).
Saint-Sauveur-Lendelin	Langevin (Maurice).
Saint-Sauveur-le-Vicomte	Cousin (Auguste).
Sartilly	De Montgermont (Jean).
Tessy-sur-Vire	Guérin (Lucien).

Marne.

Cantons:	MM.
Anglure	Henry (Virgile).
Ay	Collery (Jean).
Bourgogne	Prévoteau (Maurice).
Châlons-sur-Marne	Songy (Pierre).
Dormans	Jobert (Charles).
Esternay	Clément (Charles).
Fismes	Olivier (Marc).
Givry-en-Argonne	Degraeve (Jean).
Heiltz-le-Maurupt	De Courson (Aymard).
Marson	Gobillard (Marcel).
Montmirail	Charpentier (René).
Reims-II	Falala (Marcel).
Reims-III	Schneiter (Pierre).
Sompuis	Bergaut (Alphonse).
Vertus	Gérard (Paul).
Verzy	Fagot (Adrien).
Ville-sur-Tourbe	Soudant (Robert).

Marne (Haute).

Cantons:	MM.
Andelot	Bittner (Roger).
Bourbonne-les-Bains	Nicolas (René).
Bourmont	Boin (Raymond).
Chevillon	Rollin (René).
Clefmont	Rémy (Julien).
Doulaincourt	Bugnot (Pol-Jules).
Joinville	Hanin (Raymond).
Laferté-sur-Amance	Bresson (André).
Montigny-le-Roi	Paulin (Paul).
Neuilly-l'Evêque	Habert (Charles).
Nogent-en-Bassigny	Champion (Joseph).
Poissons	Saguier (Edmond).
Saint-Blin	Vernet (Fernand).
Varennes-sur-Amance	Marchand (Georges)

Mayenne.

Cantons:	MM.
Argentré	Brisard (François).
Bais	Drou (Gustave).
Bierne	De Quatrebarbes (Xavier).
Château-Gontier	Lefèvre (Georges).
Couptrain	Morin (Georges).
Evron	Vadepied (Raoul).
Grez-en-Bouère	Le Motheux du Plessis (Hubert).
Lassay	Boéda (Fernand).
Le Horps	Thuault (Rémi).
Meslay-du-Maine	Riveron (Gustave).
Montsurs	Bailly (René).
Ouré-en-Pail	Hyvard (Jean-Baptiste).
Sainte-Suzanne	Simon (Lucien).
Villaines-la-Juhel	Buron (Robert).

Meurthe-et-Moselle.

Cantons:	MM.
Baccarat	Perrin (Georges).
Bayon	Audibert (Marcel).
Briey	Peltier (Maurice).
Chambley	Lapointe (André).
Cirey-sur-Vezouze	De Talhouët (Guy).
Domèvre-en-Haye	Grégoire (Maurice).
Gerbeviller	Gravier (Robert).
Longuyon	Drapier (Robert).
Lunéville-Sud	Dalainzy (Pierre)
Nancy-Est	Weber (Pierre).
Nancy-Ouest	Kalis (Robert).
Pont-à-Mousson	Gouvy (Fred).
Toul-Nord	Miller (Henri).
Vézelise	Canel (Charles).

Morbihan.

Cantons:	MM.
Allaire	Le Lievre (Honoré).
Auray	Kerroux (Yves).
Baud	Bellec (Roger).
Belz	Le Pevedic (Joseph).
Cléguérec	Le Nestour Joseph).
Elven	Bertho (Emmanuel).
Le Faouët	Ihuel (Paul).
La Gacilly	Jouvance (Auguste).
Grandchamp	Thetiaud (Jean-Baptiste).
Groix	Yvon (Joseph).
Guer	Lorand (Jean).
Hennebont	Thomas (Ferdinand).
Josselin	Du Halgouet (Yves).
Lorient 1er	Court (Denise).
Malestroit	Quelnnec (Jean).
Mauron	Allain (Jean).
Le Palais	Bonnet (Christian).
Plouay	Le Moenic (Louis).
Vannes-Est	Decker (Francis).

Meuse.

Cantons:	MM.
Bar-le-Duc	Marizier (Pierre).
Clermont-en-Argonne	Rufin (Michel).
Commercy	Perrin (Henri).
Damvillers	Franc (Jean).
Etain	Audoui (Jean).
Fresnes-en-Woëvre	Dory (Henri).
Ligny-en-Barrois	Dodin (Louis).
Montmédy	Artaux (Jean).
Montiers-sur-Saulx	Salin (Jean).
Revigny-sur-Ornain	Nanty (Fernand).
Souilly	Jolly (Pierre).
Stenay	Madoux (André).
Vigneulles-les-Hattonchâtel	Jacob (Pierre).
Void	Poinçot (Georges).

Moselle.

Cantons:	MM.
Albestroff	Hourt (Pierre).
Bouzonville	Mayer (Félix).
Dieuze	Peltre (René).
Faulquemont	Rausch (abbé) (André).
Fénétrange	Jager (René).
Grostenquin	Grandidier (René).
Metz (3e canton)	Mondon (Raymond).
Metzervisse	Kremer (Nicolas).
Moyeuvre-Grande	Dantlo (René).
Pange	Schaff (Joseph).
Phalsbourg	Thomas (Georges).
Réchicourt-le-Château	Royer (Fernand).
Rohrbach-lès-Bitche	Seltlinger (Jean).
Sarralbe	Coumaros (Jean).
Sierck-lès-Bains	Ditsch (Georges).
Verny	Lesnagnol (Auguste).
Vigy	Vincent (Paul).
Volmunster	Faber (Nicolas).

Nièvre.

Cantons:	MM.
Brinon-sur-Beuvron	De Jouvencel (Pierre).
Château-Chinon	Bondoux (Léon).
Châtillon-en-Bazois	Dubois (Louis).
Clamecy	Barbier (Pierre).
Cosne-sur-Loire	Gadoin (Jacques).
Dornes	Boucomont (Henri).
Lormes	Silvain (Adrien).
Moulins-Engilbert	Doussot (Jean).
Pougues-les-Eaux	Hostier (Robert).
Pouilly-sur-Loire	Sebillotte (Jules).
Saint-Amand-en-Puisaye	Fie (Arsène).
Saint-Benin-d'Azy	Gueny (Robert).
Saint-Pierre-le-Moutier	Bouiller (Louis).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Fours	M. Colin (André).

Nord.

Cantons:	MM.
Avesnes-Sud	Naveau (Charles).
Bailleul-Sud-Ouest	Corlyl (Ferdinand).
Bassée (La)	Carlier (Henri).
Bavay	Constant (Léon).
Berlaimont	Briatte (Pierre).
Bourbourg	Varlet (Jean).
Cambrai-Ouest	Gernez (Raymond).
Clary	Dehé (Alfred).
Denain	Fievez (Henri).
Douai-Nord	Martel (Henri).
Dunkerque-Ouest	Asseman (Paul).
Haubourdin	Notebart (Arthur).
Hautmont	Aimé (Marcel).
Hazebrouck-Sud	Podvin (Emile).
Hondschoote	Peene (Daniel).
Lille-Centre	Motte (Bertrand).
Lille-Nord	Le Marc'Hadour (Alain).
Lille-Ouest	Ducrocq (Marcel).
Lille-Sud	Tytgat (Arthur).
Marchiennes	Leleux (Grégoire).
Marcoing	Savary (Pharamond).
Maubeuge-Nord	Forest (Pierre).
Merville	Petillon (Louis).
Orchies	Emaille (Jules).
Quesnoy-Ouest (Le)	Becué (Paul).
Quesnoy-sur-Deule	Polet (Joseph).
Roubais-Nord	Delvalnquière (Jean).
Roubaix-Ouest	Guislain (Marcel).
Saint-Amand-Rive-Gauche	Donnez (Georges).
Seclin	Guillain (Charles).
Steenvoorde	Decanter (Joseph).
Tourcoing-Sud	Robichez (Léon).
Trelon	Cantinieau (Edmond).
Valenciennes-Nord	Gilliard (André).
Valenciennes-Sud	Ghier (Edmond).

Oise.

Cantons:	MM.
Attichy	Mérigonde (Marcel).
Auneuil	Colombier (Gaston).
Beauvais (Nord-Est)	Jacoby (Pierre).
Betz	Strauss (Robert).
Breteuil	Derogy (Pierre).
Clermont	Sanson (Louis).
Compiègne	Gand (Pierre).
Coudray-Saint-Germer	Caron (Etienne).
Creil	Fournier (Fernand).
Estrées-Saint-Denis	Langlois-Meurinne (René).
Grandvilliers	Warabiot (Louis).
Liancourt	Bloch (Jean).
Maignelay	Berthelot (Jean).
Méru	Mlle Roussillat (Simonne).
Nanteuil-le-Haudouin	Chevance-Bertin (Maurice).
Neuilly-en-Thelle	Quentier (René).
Nivillers	Segonds (Maurice).
Ressons-sur-Matz	Le Landais (Raymond).

Orne.

Cantons:	MM.
Alençon-Ouest	Janvier (Emile).
Athis-de-l'Orne	Lefebure (William).
Bazoches-sur-Hoene	Seguret (Pierre).
Courtomer	Jousset (Robert).
Ecouché	Gondouin (Fernand).
La Ferté-Fresnel	Paris (André).
La Ferté-Macé	Meillon (Gaston).
Gacé	Duval (Roger).
Laigle	Voyer (Ernest).
Le Mesle-sur-Sarthe	D'Harcourt (Amédée).
Messei	Guillemine (Henri).
Mortagne	Levesque (Léon).
Nocé	Labbé (Léon).
Putanges	Le Sassier-Boisauné (Etienne).
Rémalard	Pelletier (Jean).
Sées	Pilou (Léon).
Tourouvre	René (Emile).
Trun	Houel (Ulysse).

Pas-de-Calais.

Cantons:	MM.
Aire-sur-la-Lys	Blondel (Paul).
Aubigny-en-Artois	Delory (Maurice).
Auxi-le-Château	Devulder (Etienne).
Bapaume	Guidet (Henri).
Bertincourt	Durieux (Emile).
Croisilles	Thuillier (Albert).
Fruges	De Hauteclocque (Baudouin).
Guines	Collette (Henri).
Hesdin	Catteau (Henri).
Heuchin	Dollet (Marcel).
Houdain	Caudron (Télesphore).
Hucqueliers	De La Gorce (Gabriel).
Laventie	Fenart (Désiré).
Lens	Schaffner (Ernest).
Liévin	Darras (Henri).
Lumbres	Chochoy (Bernard).
Marquion	Chopin (Bénoni).
Marquise	Le Sénéchal (Louis).
Norrent-Fontes	Delrue (Léon).
Pas-en-Artois	De Guigne (Robert).
Saint-Omer-Nord	Guillain (Pierre).
Saint-Omer-Sud	Cairy (Benjamin).
Samer	Splingard (Raymond).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Cambrin	M. Lefebvre (Jean).

Puy-de-Dôme.

Cantons:	MM.
Aigueperse	Marliac (Pierre).
Ardes-sur-Couze	Allagnon (Alfred).
Arlanc	Vellay (Jean).
Besse	Pipet (Alfred).
Chateldon	Dassaud (Francis).
Clermont-Ferrand-Est	Brugière (Antoine).
Clermont-Ferrand-Sud	Clermontel (Marcel).
Courpière	Fafournoux (Francisque).
Ennezat	Dixmier (Joseph).
Herment	Giraudon (Jean-Marie).
Jumeaux	Fournet (Alfred).
Maringues	Marignier (Georges).
Menat	Raphanel (Francisque).
Olliergues	Portebois (Louis).
Pontaumur	Chassaing (Paul).
Pontgibaud	Marty (Gérard).
Riom-Ouest	Champleboux (Michel).
Rochefort-Montagne	Giscard d'Estaing (Valéry).
Saint-Amand-Tallende	Rives (Antoine).
Saint-Anthème	Chassaing (Eugène).
Saint-Dier	Sauron (Raymond).
Saint-Germain-Lembron	Guillon (André).
Tauves	Bouchaudy (Pierre).
Vertaizon	Noyer (Henri).
Viverols	Bordet (Théophile).

Pyrénées (Basses-).

Cantons:	MM.
Accous	Lernout (Roger).
Arudy	Bernis-Bergeret (Jacques).
Bayonne Nord-Ouest	Poirier (Georges).
Bidache	Salagoity (Jean).
Espelette	Camino (Alexandre).
Garlin	Lacourtiade (Pierre).
Mauléon	Elissabide (René).
Montaner	Lagahe (Albert).
Morlaas	Menjot (Gaston).
Nay-Ouest	Labarrere (Jean).
Oloron-Ouest	Lafargue (Ferdinand).
Orthez	Dhers (Marcel).
Pau-Est	Delpey (Roger).
Pontacq	Gaston (Gérard).
Saint-Etienne-de-Baigorry	Etcheverry-Ainchart (Jean).
Saint-Jean-de-Luz	De Coral (Bernard).
Saint-Palais	Errecart (Jean).
Salies-de-Béarn	De Coulomme Labarthe (Alex).
Sauveterre-de-Béarn	De Chevigné (Pierre).
Theze	Laborde (Julien).
Ustaritz	Goyeneche (Edmond).

Pyrénées (Hautes-).

Cantons:	MM.
Argelès-Gazost	Pérus (Pierre).
Bagnères-de-Bigorre	Cazenave (Marcel).
La Barthe-de-Neste	Corrège (Antoine).
Campan	Larrieu (Ludovic).
Castelnau-Magnoac	Sabathier (Robert).
Castelnau-R-Basse	Despouey (Pierre).
Galan	Sabatier (Georges).
Lannemezan	Baratgin (Paul).
Lourdes	Beguere (Antoine).
Luz	Cazaux (Urbain).
Rabastens	Larre (Roger).
Tarbes-Nord	Billières (Marcel).
Tournay	Bazus (Henri).

Pyrénées-Orientales.

Cantons:	MM.
Arles-sur-Tech	Pams (Baptiste).
Céret	Guitard (Henri).
Latour-de-France	Conte (Arthur).
Millas	Maillols (Sylvain).
Olette	Bobo (Vincent).
Perpignan-Est	Gaspard (Joseph).
Perpignan-Ouest	Cassagnes (François).
Saillagouse	Aris (Michel).
Vinca	Conte (Henri).

Rhin (Haut-).

Cantons:	MM.
Cernay	Ebner (Jules).
Colmar-Nord	Hausherr (Justin).
Colmar-Sud	Rey (Joseph).
Ferrette	Blauel (René).
Habsheim	Ulrich (Henri).
Hirsingue	Meyer (Paul).
Lapoutroie	Demangeat (Jean-Baptiste).
Mulhouse-Est	May (Adolphe).
Mulhouse-Nord	Muller (Emile).
Mulhouse-Ouest	Kienzler (Emile).
Mulhouse-Sud	Wasmer (Joseph).
Neuf-Brisach	Ferrari (Eugène).
Ribeauvillé	Gsell (Louis).
Rouffach	Freismuth (Maurice).
Soultz	Rouby (Henri).
Thann	Zussy (Modeste).
Wittenheim	Sutter (Arsène).
Munster	Krumenacker (Albert).

Rhin (Bas-).

Cantons:	MM.
Barr	Kieffer (Alfred).
Benfeld	Andlauer (Pierre).
Bischwiller	Kistler (Michel).
Bouxwiller	Kuntz (Georges).
Brumath	Fischer (Victor).
Drulingen	Westphal (Alfred).
Erstein	Bapst (Jean-Philippe).
Haguenau	Pflimlin (Pierre).
Hochfelden	Debes (Paul).
La Petite-Pierre	Fricker (Henri).
Lauterbourg	Elsaesser (Charles).
Marckolsheim	Tubach (Daniel).
Molsheim	Meck (Henri).
Rosheim	Grau (Paul).
Seltz	Schmitt (Albert).
Soultz-sous-Forêts	Schiellein (Frédéric).
Strasbourg-Nord	Marxer (Eugène).
Strasbourg-Sud	Arbogast (Charles).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Schirmeck	M. Heiligenstein (Marcel).

Rhône.

Cantons:	MM.
Amplepuis	Gueydon (Louis).
Belleville-sur-Saône	Durand (Paul).
Condrieu	Cellard (Marius).
Limonest	Gignoux (Paul).
Lyon (1er)	Collomb (Henri).
Lyon (3e)	Mme Ruby (Yvonne).
Lyon (5e)	Vianet (Charles).
Lyon (10e)	Fulchiron (Roger).
Lyon (11e)	Rouby (Pierre).
Lyon (12e)	Airoldi (Julien).
Monsols	Leschelier (Louis).
Mornant	Condamin (Jean).
Neuville-sur-Saône	Dugoujon (Frédéric).
Saint-Genis-Laval	Danilo (Philippe).
Saint-Symphorien-sur-Coise	Carteron (Benoît).
Tarare	Rivière (Joseph).
Villefranche-sur-Saône	Germain (Charles).

Saône (Haute-).

Cantons:	MM.
Gray	Vitter (Pierre).
Gy	Godard (James).
Marnay	Prêtre (Henri).
Melisey	Clerget (Alfred).
Pesmes	Lisberney (Marcel).
Port-sur-Saône	Liauley (André).
Rioz	Oudin (Joseph).
Saint-Loup-sur-Semeuse	Bondoni (Marius).
Saulx	Billing (Jules).
Scey-sur-Saône	Poinsotte (Jacques).
Vauvillers	Grandhaye (Georges).
Vesoul	Renet (Pierre).
Villersexel	Miroudot (Michel).
Vitrey	Berthiaux (Albert).

Saône-et-Loire.

Cantons:	MM.
Autun	Baron (Pierre).
Bourbon-Lancy	Goutheraut (Marc).
Buxy	Legros (Marcel).
Chagny	Lechenault (France).
Chalon-Nord	Nouelle (Georges).
Chapelle-de-Guinchay (La)	Pinsard (Jules).
Charolles	Margeat (Francis).
Chauffailles	Rochigneux (Joseph).
Couches	Maupoil (Henri).
Creusot (Le)	Garnier (Jean).
Gueugnon	Humbert (Marc).
Louhans	Perrier-Michon (Xavier).
Mâcon-Nord	Escande (Louis).
Montcenis	Michel (Hugues).
Montchanin-les-Mines	Parriat (Lucien).
Montpont	Blondin (Léon).
Montret	Gaudillat (Félix).
Palinges	Metrop (Joseph).
Pierre	Deliry (Pierre).
Saint-Bonnet-de-Joux	Villars (René).
Saint-Gengoux-le-National	Buffet (Romain).
Saint-Martin-en-Bresse	Michelin (Alphonse).
Toulon-sur-Arroux	Rondepierre (Jean).
Tournus	Guillot (Charles).
Tramayes	Quelin (Benoît).
Verdun-sur-le-Doubs	Borgeot (Charles).

Sarthe.

Cantons:	MM.
Ballon	Guérin (André).
Bonnétable	Dhenin (Albert).
Bouloire	Rondeau (Ferdinand).
Brulon	Mayet (Alphonse).
Château-du-Loir	Goude (Henri).
Ecommoy	Dronne (Raymond).
La Ferté-Bernard	Rigot (Louis).
La Fresnaye-sur-Chédouet	D'Aillières (Michel).
Fresnay-sur-Sarthe	Bizot (Henry).
La Flèche	Guillot (Fernand).
Loué	Goussu (Paul).
Mayet	Boyer (Max).
Montmirail	Lardeyret (Pierre).
Pontvallain	Leroy (Gustave).
Sillé-le-Guillaume	Veau (Clément).
La Suze-sur-Sarthe	Fouet (Albert).
Vibraye	Leguay (André).

Savoie.

Cantons:	MM.
Aiguebelle	Mudry (Auguste).
Aime	Brunet (Alexandre).
Albens	Philippe (Léon).
Beaufort	Dumas (Pierre).
Chambéry-Nord	Lavareille (Paul de).
Les Echelles	Loridon (Louis).
Modane	Buisson (Pierre).
La Motte-Servolex	Cabaud (Jean).
Moutiers	Fontanet (Joseph).
La Rochette	Rey (Albert).
Ruffieux	Pignin (Pierre).
Saint-Genix-sur-Guiers	Praliaud (Jean).
Saint-Jean-de-Maurienne	Perrier (Paul).
Saint-Pierre-d'Albigny	Delachenal (Jean).
Ugine	Bianco (Jules).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Lanslebourg	M. Colon (Raymond).

Savoie (Haute-).

Cantons:	MM.
Annecy-Sud	Clere (Jean).
Annemasse	Philippe (Joseph).
Le Biot	Morel (Robert).
Boëge	Guillermin (Louis).
Bonneville	Briffod (Henri).
Chamonix	Desailloud (Philippe).
Cruseilles	Deshusses (Victor).
Evian	Favre (Paul).
Rumilly	Darmet (René).
Sallanches	Mollard (André).
Seyssel	Bornard (Claudius).
Taninges	Brand (Roger).
Thones	Pochat-Cotilloux (Edouard).
Thorens	Lavy (Arthur).

Seine-Maritime.

Cantons:	MM.
Argueil	Patin (Jacques).
Bolbec	Ferric (Henri).
Boos	Magniaux (Maxime).
Buchy	Lefebvre (Roger).
Caudebec-en-Caux	Malou (Henri).
Clères	Alexandre (Stanislas)
Dieppe	Gueirard (Etienne).
Doudeville	Lecomte (Gérard).
Elbeuf	Prevel (Marcel).
Envermeu	De Thevray (Jacques)
Eu	Boisson (Louis).
Forges-les-Eaux	Metadier (Jean).
Goderville	Lebreton (Marcel).
Gournay-en-Bray	Heuillard (Claude).
Grand-Couronné	Spinneweber (Martial).
Le Havre (1er canton)	Dubosc (Michel).
Le Havre (3e canton)	Duromea (André).
Le Havre (6e canton)	Lenoble (Robert).
Montivilliers	Dairaine (Bernard).
Offranville	Grau (Léonce).
Rouen (1er canton)	Doudet (René).
Rouen (2e canton)	Lecanuet (Jean).
Rouen (3e canton)	Morice (Philippe).
Saint-Romain-de-Colbosc	Allais (Georges).
Saint-Saens	Carpentier (Léon).
Yerville	Duclos (Joseph).
Yvetot	Lecœur (Constant).

Sièges n'appartenant pas à la série renouvelable.

Cantons:	MM.
Cany	De Sancy (Henri).
Londinières	Simon (Jean).

Seine-et-Marne.

Cantons:	MM.
Bray-sur-Seine	Lebouc (Jacques).
Brie-Comte-Robert	Decheleprêtre (Maurice).
Chapelle-la-Reine (la)	Duval (Henri).
Château-Landon	Ouvre (François).
Claye-Souilly	Carrez (André).
Coulommiers	Conchon (Fernand).
Crécy-en-Brie	De Moustier (Jean).
Dammartin-en-Goële	Pathus-Labour (Jean)
Donnemarie-en-Montois	Fromentin (André).
Ferté-Gaucher (la)	Thominet (Patrice).
Fontainebleau	Seramy (Paul).
Lorrez-le-Boccage	Frot (Roger).
Melun-Nord	Dr Raymond (Emile).
Melun-Sud	Houdet (Robert).
Nangis	Pivert (Robert).

Seine-et-Oise.

Cantons:	MM.
Arpajon	Namy (Louis).
Aulnay-sous-Bois	Berger (Gilbert).
Bonnières-sur-Seine	Lengagne (Léon).
Chevreuse	Berrurier (Raymond).
Dourdan-Sud	Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
La Ferté-Alais	Denis (Alexandre).
Gonesse	Mazurier (Paul).
Houdan	Beauquesne (Marcel).
L'Isle-Adam	Fritz (Pierre).
Limay	Lecoq (André).
Limours	Duboscq (Jean).
Longjumeau	Longuet (Henri).
Maisons-Laffitte	Jamot (Michel).
Marines	Kerveguen (Yves de).
Méréville	Barberot (Pierre).
Poissy	Jollivet (René).
Le Raincy	Collaveri (César).
Saint-Germain-en-Laye	Mollard (Jacques).
Sèvres	Deveze (Michel).
Versailles-Sud	Meissonnier (Jacques).

Sèvres (Deux-).

Cantons:	MM.
Airvault	Bordage (Augustin).
Argenton-Château	Monnier (Marc).
Beauvoir-sur-Niort	De La Rochebrochard (Emmanuel).
Bressuire	Rambault (Jean).
Brioux-sur-Boutonne	Treille (Georges).
Châtillon-sur-Sèvre	De Chabot (Louis).
Chef-Boutonne	Mme Ayme de La Chevrelière (Magdeleine).
Frontenay-Rohan-Rohan	Chatelain (Roger).
Mauze-sur-le-Mignon	Docteur Thibault (Octave).
Mazières-en-Gatine	Docteur Reye (Jacques).
Melle	Touzeau (Emile).
Niort (1er)	Lambert (Henri).
Parthenay	Docteur Gaborit (Jean).
Saint-Loup-sur-Thouet	Docteur Bouchet (Daniel).
Saint-Maixent-l'Ecole (1er)	Docteur Fouchier (Jacques).
Secondigny	Macouin (Clovis).

Somme.

Cantons:	MM.
Abbeville-Sud	Lejeune (Max).
Ailly-sur-Noye	Classen (William).
Amiens Nord-Est	Dupontreué (Léon).
Amiens Nord-Ouest	Dujardin (Augustin).
Bernaville	Crépin (Maurice).
Boves	Houllier (Charles).
Bray-sur-Somme	Bouchend'homme (Jean-Claude).
Chaulnes	Gilbert-Jules (Gaston).
Crécy-en-Ponthieu	Mme Lœuillet (Hélène).
Domart-en-Ponthieu	Martin (Jean).
Hallencourt	Lefebvre (Albert).
Ham	Luciani (Emile).
Hornoy	Dufour (Charles).
Moreuil	Damay (Charles).
Nouvion-en-Ponthieu	Fourcy (Albert).
Oisemont	Vasseur (Pierre).
Péronne	Boinet (Daniel).
Picquigny	Leclercq (Eugène).
Poix	Rameau (Henri).
Rosières-en-Santerre	Millet (Jean).
Saint-Valery-sur-Somme	Delepierre (René).

Tarn.

Cantons:	MM.
Brassac	Du Bernard (Charles).
Cadalen	Malet (Flavien).
Carmaux	Pradelles (Marcel).
Castres	Séry (François).
Dourgne	Monsarrat (François).
Gaillac	Yrissou (Henri).
Lacaune	Veaux (René).
Lavaur	Lacouture (Raoul).
Monestiès-sur-Cérou	Bonné (André).
Pampelonne	Alousque (André).
Puylaurens	Raynaud (Léopold).
Rabastens	Malric (Ernest).
Saint-Amans-Soult	Bourguet (Frédéric).
Vabre	Faure (Maurice).
Valence-d'Albigeois	Cuq (Pierre-Noël).
Vaour	Verdeille (Fernand).
Vielmur	Iversenc (Roger).
Villefranche-d'Albigeois	Albet (Emile).

Tarn-et-Garonne.

Cantons:	MM.
Auvillar	De Sainte-Marie (Pierre).
Bourg-de-Visa	Latapie (Robert).
Caylus	Cazes (Robert).
Lavit	Duchayne (Armand).
Moissac	Tardis (Marcel).
Molières	Combelles (Victor).
Montauban-Ouest	Blanc (Michel).
Montech	Lacaze (Justin).
Negrepelisse	Fleury (Jean).
Saint-Nicolas-de-la-Grave	Laforgue (Firmin).
Verdun-sur-Garonne	Granie (Marius).
Villebrumier	Sabatlier (Bertrand).

Territoire de Belfort.

Cantons:	MM.
Delle	Claret (Eugène) et Bucklin (Marius).
Fontaine	Juif (Célestin).
Giromagny	Boigeol (Jean).
Rougemont-le-Château	Robert (Paul).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Belfort	M. Braun (Marcel).

Var.

Cantons:	MM.
Aups	Le Bellegou (Edouard).
Barjols	Amic (Marcel).
Le Beausset	Desirat (Emile).
Collobrières	Dorie (Marius).
Comps	Maurel (Ernest).
Cotignac	Joulian (Roger).
Cuers	Raymonenq (Raoul).
Draguignan	Fabre (Louis).
Fayence	Roux (Clément).
Grimaud	Condroyer (Léon).
La Roquebrussanne	Pille (Louis).
Salernes	Perran (Adelin).
Solliès-Pont	Balestra (Clément).
Toulon (1er canton)	Vitel (Jean).
Toulon (3e canton)	Arreckx (Maurice).

Vaucluse.

Cantons:	MM.
Avignon-Sud	Tramier (Elie).
Bollène	Robert (Ellen).
Carpentras	Moutel (René).
Cavaillon	Accarie (Etienne).
Gordes	Bonfils (Justin).
Orange-Ouest	Aubert (Raoul).
Pernes	Figeard (Eugène).
Pertuis	Arnoux (Léon).
Sault	Seignon (André).
Vaison-la-Romaine	Desplans (Théophile).
Valréas	Niel (Jules).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Mormoiron	M. Artilland (Albert).

Vendée.

Cantons:	MM.
Chantonnay	Crucis (Michel).
Fontenay-le-Comte	Bretaud (Marceau).
Luçon	Naud (Pierre).
Mareuil-sur-Lay	Priouzeau (Maurice).
Montaigu	Durand (Auguste).
Mortagne-sur-Sèvre	René-Bazin (Rémy).
Mothe-Achard (La)	Pateau (Félicien).
Moutiers-les-Mauxfaits (Les)	Caillemer (Henry).
Noirmoutier	Poignant (Hubert).
Palluau	Roy (Pierre).
Pouzauges	Mignen (Charles).
La Roche-sur-Yon	Durand (Hubert).
Saint-Gilles-sur-Vie	Garreau (Armand).
Saint-Hilaire-des-Loges	Debreuil (Eugène).
Saint-Jean-de-Monts	Farcy (Pierre).

Vienne.

Cantons:	MM.
Availles-Limouzine	Guichard-des-Ages (Paul).
Châtellerault	Bouchet (Ernest).
Dange	Marie (Pierre).
Gençay	Billault (Jean).
Isle-Jourdain	Pissard (Edouard).
Lencloître	Cibert (Pierre).
Montmorillon	Bouloux (Jean-Marie).
Monts-sur-Guesnes	Roy (Alfred).
Poitiers-Nord	Kurzenne (André).
Poitiers-Sud	Masteau (Jacques).
Saint-Georges	Girault (Gérard).
Saint-Savin	Chaussebourg (Fernand).
La Villedieu-du-Clain	Richard (Jacques).
Vivonne	De Montjou (Gérard).
Vouneuil-sur-Vienne	Parthenay (Guy).
Lusignan	Quintard (Jean-Michel).

Vienne (Haute-).

Cantons:	MM.
Bessines-sur-Gartempe	Duditlieu (Pierre).
Chalus	Besse (André).
Châteauneuf-la-Forêt	Regaudie (René).
Le Dorat	Ribardiere (Jean-Baptiste).
Laurière	Chambon (René).
Limoges-Est	Philippon (Gustave).
Limoges-Ouest	Longequeue (Louis).
Mézières-sur-Issoire	Reynaud (Jean).
Nantiat	Lecardeur (Albert).
Nieul	Foussat (André).
Oradour-sur-Vayres	Chambord (Pierre).
Pierrebuffière	Mouret (André).
Rochechouart	Leclerc (Charles).
Saint-Mathieu	Marcillaud (André).
Saint-Yrieix-la-Perche	Boutard (Jacques).

Vosges.

Cantons:	MM.
Bains-les-Bains	Didier (Paul).
Bulgnéville	Turquet (René).
Charmes	Legrand (Paul).
Corcieux	Poirot (Jean).
Coussey	Uriot (Jean).
Darney	Deloy (Georges).
Epinal	Thinesse (Alfred).
Lamarche	Mme Chanaux (Marcelle).
Plombières	Gury (Jean-Marie).
Provenchères-sur-Fave	Mathis (Adrien).
Rambervillers	Vilmain (Jean).
Raon-l'Etape	Lemaire (Maurice).
Remiremont	Grenier (Jean-Marie)
Senones	Bernard (Adrien).
Vittel	De La Motte (Guy).

Yonne.

Cantons:	MM.
Aillant-sur-Tholon	Brault (Marcel).
Ancy-le-Franc	Plait (André).
Auxerre-Ouest	Moreau (Jean).
Brienon	Gibault (André).
Charny	Grange (François).
Cheroy	Boully (Georges).
Coulanges-sur-Yonne	Billon (Robert).
Cruzy-le-Châtel	Delprat (Paulin).
Guillon	Dormont (Gabriel).
Joigny	Valet (Jean).
Noyers-sur-Serein	Magdelenat (André).
Saint-Fargeau	Bourgoin (Henri).
Saint-Sauveur	Vée (Gérard).
Sens-Sud	Prieur (Alfred).
Tonnerre	Picand (Roger).
Toucy	Arrighi (Paul).
Villeneuve-l'Archevêque	Laurant (Gabriel).

Guadeloupe.

Cantons:	MM.
Abymes (1er)	Ludger (Nicolas).
Abymes (2e)	Saint-Pierre (Maurice).
Basse-Terre (1er)	Archimède (Gerty).
Basse-Terre (2e)	Feuillard (Gaston).
Bouillante	Guilliod (Raymond).
Capesterre - Marie - Galante	Bade (Ludovic).
Gosier	Luce (Raphaël).
Grandbourg - Marie - Galante	Tirolien-Furcie.
Petit-Canal	Albrand (Médard).
Saint-Claude	Nainsouta (Rémy).
Sainte-Anne (1er)	Satineau (Maurice).
Sainte-Anne (2e)	François-Julien (Gabriel).
Saint-François	Bernier (Lucien).
Sainte-Rose (1er)	Gabriel (Charles).
Sainte-Rose (2e)	Flemin (Alexis).
Saint - Louis - Marie - Galante	Veuve-Baclet (Albert)
Saintes	Germain (René).
Vieux-Habitants	Nicolas (Arnaud).

Guyane.

Cantons:	MM.
Macouria	Constance (Benjamin).
Cayenne Nord-Est	Caprice (Albert).
Cayenne Nord-Ouest	Barrat (Roland).
Cayenne Sud-Est	Tribord (Pierre).
Montsinery-Tonnegrande	Catherine (Victor).
Remire-Matoury	Methon (Saint-Ange).
Sinnamary	Letard (Gustave).
Saint-Laurent-du-Maroni	Symphorien (Joseph).

Martinique.

Cantons:	MM.
Ajoupa-Bouillon	Docteur Ductor (Aristide).
Anses-d'Arlets	Colombe (Donatien).
Basse-Pointe	Cerland (Sévère).
Carbet	Robinel (Tertullien).
Case-Pilote	Benard (Ernest).
Diamant	Ribier (Armand).
Fonds-Saint-Denis	Pain (Jules).
Fort-de-France (3e canton)	Docteur Aliker.
Fort-de-France (1e canton)	Césaire (Aimé).
François	Duval (François).
Gros-Morne	Maugée (Aristide).
Lamentin	Guilon (Fernand).
Marin	Bonaro (Roger).
Morne-Rouge	Charles-Alfred (Georges).
Sainte-Anne	Cléoron (Isambert).
Saint-Esprit	Fitt-Duval (Georges).
Saint-Joseph	Maurice (Emile).
Sainte-Luce	Enal (Jean).

Siège n'appartenant pas à la série renouvelable.

Canton:	
Macouba	M. Sainte-Croix (Lambert).

La Réunion.

Cantons:	MM.
Bras-Panon	Vidot (Roger).
Entre-Deux	Dujardin (Gérard).
Petite-Ile	Lacaille (Joseph).
Plaine-des-Palmistes	Crochet (Gaston).
Saint-Benoît	Lagourgue (Pierre).
Saint-Denis (1er canton)	Vauthier (Marcel).
Saint-Denis (2e canton).	Lapierre (Henri).
Saint-Denis (3e canton).	Mme Amelin (Raoul).
Saint-Denis (4e canton).	Lagourgue (Louis).
Saint-Leu (1er canton).	Hoarau (Mario).
Saint-Leu (2e canton).	Hinglo (Jean).
Saint-Pierre (1er canton)	De Lavergne (Hector).
Saint-Pierre (2e canton).	Isautier (Alfred).
Saint-Pierre (3e canton).	Recherchant (Adrien).
Sainte-Rose	Sauger (Dominique).
Tampon (1er canton)	Badré (Paul).
Tampon (2e canton)	Gervais (Paul).
Trois-Bassins	Payet (Hervé).

SUCCESSIONS EN DESHERENCE

Par jugement en date du 16 septembre 1957, le tribunal de première instance d'Avallon a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Baldo (Martin), sujet espagnol, domicilié à Cerona (Espagne), y décédé le 12 juin 1925.

Par jugement en date du 26 septembre 1957, le tribunal de première instance de Trevoux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de:

1° Joly (Jean-Claude), né à Mogneneins (Ain) le 22 novembre 1873, fils de Antoine et de Vincent (Louise), époux de Metras (Eugénie), décédé en son domicile à Peyzieux-sur-Saône le 31 juillet 1940.

2° Metras (Eugénie), née à Montmerle-sur-Saône le 27 mars 1876, fille de Benoit et de Thomas (Marie), veuve de Joly (Jean-Claude), domiciliée à Peyzieux-sur-Saône (Ain), décédée à l'hôpital de Thoissey (Ain) le 25 décembre 1951.

3° Foray (Joséphine-Laurence), née à Neuville-les-Dames (Ain) le 15 juillet 1876, fille de François et de Marguin (Marie), veuve de Dulant (Claude), domiciliée à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), y décédée, à l'hôpital, le 8 juillet 1951.

4° Monterrat (Jeanne-Marie), née à Replonges (Ain) le 14 juin 1872, fille de Monterrat (Jeanne-Marie), veuve de Bonquin (Jean-Claude), domiciliée à Montmerle-sur-Saône (Ain), y décédée, à l'hôpital, le 9 janvier 1954.

5° Ducret (Elisa-Eudélie), née à Confort (Ain) le 3 mai 1881, fille d'Hippolyte et de Ducret (Constance), domiciliée à la Valbonne, commune de Balan (Ain), décédée à l'hôpital de Montluel (Ain) le 3 août 1953.

6° Fleuret (Charles), né à Chalamont (Ain) le 4 mars 1884, fils de Fleuret (Léontine), domicilié à Chalamont (Ain), décédé à l'hôpital de Bourg-en-Bresse (Ain) le 6 octobre 1953.

7° Delheve (Jeanne), née à Saint-André-de-Corcy (Ain) le 4 juillet 1862, fille de Catherine Delheve, veuve de Gay (Jean) et en secondes noces de Diot (Louis), décédée en son domicile à Civrieux (Ain) le 29 avril 1941.

Par jugement en date du 28 octobre 1957, le tribunal de première instance de Nancy a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Lene (Marie-Eugénie), veuve Moebs, domiciliée à Nancy, 21, rue Stanislas, décédée le 29 décembre 1955.

Par jugement en date du 15 novembre 1957, le tribunal de première instance de la Seine a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de:

1° Merlet (Anne-Marie-Françoise), décédée en son domicile à Paris (7e), 5, cité de Varenne, le 20 octobre 1954.

2° Nieto (Paula), veuve Pedrero (Constantino), décédée en son domicile à Puteaux (Seine), 10, rue de l'Eglise, le 14 octobre 1953.

3° Bohyn (Camille), domicilié à Paris (6e), 15, rue Lobineau, décédé à Paris (15e), 151, rue de Sèvres, le 20 février 1954.

4° Pajor (Wladyslas), domicilié à Paris (15e), 133, rue de l'Abbé-Groult, décédé à Paris (14e), 96, rue Didot, le 16 avril 1955.

5° Archie ou Apchie (Maria), domiciliée à Paris (7e), 11, rue de Verneuil, décédée à Paris (15e), 151, rue de Sèvres, le 5 décembre 1953.

6° Thomas (Clarisse), veuve Chevallier (Albert), domiciliée à Colombes (Seine), 127, rue des Gros-Grès, décédée à l'hôpital de Nanterre (Seine) le 25 mai 1955.

7° Thimonnier de Saint-Louis (Jeanne-Marie), veuve Lacan (Gustave), domiciliée à Paris (16e), 174, rue de la Pompe, décédée a Paris (16e), 15, rue Boissière, le 17 octobre 1954.

8° Yanouchkevitch (Eugène), décédé en son domicile à Paris (15e), 37, rue de Lourmel, le 9 mars 1956.

9° Bertrand (Jeanne-Françoise), veuve Colel (Victor-Paul-Raoul), décédée en son domicile à Asnières (Seine), 31, avenue Guillaumin, le 11 février 1956.

10° Richard (Adèle), domiciliée à Paris (16e), 2, square de la Bresse, décédée à Paris (15e), 151, rue de Sèvres, le 27 janvier 1956.

11° Sellier (Léocadie), veuve Tessier, domiciliée à Asnières (Seine), 23, rue du Château, y décédée le 21 novembre 1955.

12° Vesuve (Marie), veuve Blin, domiciliée à Neuilly-sur-Seine (Seine), 1, place Parmentier, décédée à l'hôpital de Neuilly-sur-Seine (Seine) le 19 septembre 1955.

13° Van Hoorde (Georges-Robert), divorcé de Clément (Henriette) et époux en secondes noces de Georges (Simone), domicilié à Paris (7e), 12, rue de l'Exposition, décédé à Paris (15e), 42, rue de Sèvres, le 8 novembre 1955.

14° Larive (Marie-Madeleine), veuve de Petite (Auguste) et en secondes noces de Guerard (Paul-Jules), décédée en son domicile, à Paris (16e), 2, rue Poussin, le 15 novembre 1948

15° Moreau (Virginie), veuve Penot (Louis), décédée en son domicile, à Asnières (Seine), 6, rue Georges-Janin, le 10 avril 1955.

16° Astie (Blanche), veuve Dauvin (Louis), domiciliée à Asnières (Seine), 23, rue de Belfort, décédée à Levallois-Perret (Seine) le 28 février 1942.

17° Falconi (Marguerite), veuve Leforestier de Vendeuvre, décédée en son domicile à Asnières (Seine), 13, rue Rouget-de-Lisle, le 30 octobre 1954.

18° Chastan (Adrien-Jean), divorcé de Raynaud (Yvonne), veuf en secondes noces de Marouby (Jeanne), décédé en son domicile à Gennevilliers (Seine), 35, rue Félicie, le 24 mars 1955.

19° Laliot (Hortense), décédée en son domicile à Neuilly-sur-Seine (Seine), 83, rue Charles-Laffitte, le 3 septembre 1955.

20° Planchais (Alphonsine-Marie), décédée en son domicile à Bois-Colombes (Seine), 3, impasse Doussineau, le 22 mars 1955.

21° Olechny (Louis), domicilié à Clichy (Seine), 52, rue de Neuilly, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 29 septembre 1955.

22° Tchepko (Nestor), décédé en son domicile à Paris (15e), 7, rue de la Smala, le 24 janvier 1957.

23° Mathieu (Jean-Paul), époux Lapeyre (Jeanne), décédé en son domicile à Paris (15e), 1, rue de Chambéry, le 13 mars 1956.

24° Ferrant (Corentin-Marie-Augustin), époux Godinec (Maria), domicilié à Paris (15e), 65, rue des Cévennes, décédé à Paris (15e), 78, rue de la Convention, le 5 août 1956.

25° Monier (Georges), domicilié à Asnières (Seine), 25 *bis*, rue André-Cayron, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 14 octobre 1953.

26° Boulonnet (Anna), domiciliée à Paris (16e), 6, rue Antoine-Roucher, décédée à Paris (15e), 151, rue de Sèvres, le 23 octobre 1954.

27° Cousin (Augustine), veuve Lhermitte, domiciliée à Colombes (Seine), 203, rue Gabriel-Péri, décédée à Nanterre (Seine) le 21 mars 1946.

28° Grassin (Edmond), époux Renguaine (Ernestine), domicilié à Suresnes (Seine), 55, rue Pasteur, décédé à Paris (15e), 151, rue de Sèvres, le 27 septembre 1955.

29° Rademaker (Anna), veuve Delgado de Carvallo, domiciliée à Paris (16e), 3, rue de l'Amiral-Courbet, décédée à Paris (15e), 151, rue de Sèvres, le 20 avril 1953.

30° Dontchikoff (Wladimir), domicilié à Paris (15e), 10, rue de Lourmel, décédé à Paris (18e), 170, boulevard Ney, le 6 septembre 1956.

31° Tremolières (Henri-Gustave), époux Mayet (Maria), domicilié à Neuilly-sur-Seine (Seine), 3, rue Alfred-de-Musset, décédé à l'hôpital de Neuilly-sur-Seine le 10 février 1948.

32° Krebs (Jeanne), veuve Letellier, domiciliée à Neuilly-sur-Seine (Seine), 9, rue Jacques-Dulud, décédée à l'hôpital de Villejuif (Seine) le 17 octobre 1955.

33° Lal Madan (Mohan), domicilié à Paris (16e), 55, avenue Marceau, décédé à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes) le 26 mai 1944.

34° Petit (Marcel), époux Feidt, domicilié à Colombes (Seine), 97, rue Moslard, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 24 mars 1955.

35° Feidt (Lucie), veuve Petit, décédée en son domicile à Colombes (Seine), 97, rue Moslard, le 6 avril 1955.

36° Brugère (Marie), divorcée Provins (Henri), domiciliée à Paris (15e), 3, rue Carcel, décédée à l'hôpital Cochin, à Paris, le 19 septembre 1951.

37° Couillard (François), époux Daniels (Pétronella), domicilié à Paris (16e), 4, rue Lalo, décédé à Paris, sur le 15e arrondissement, le 10 juin 1953.

38° Leclerc (Mathilde-Marie), divorcée de Marinier (Sylvain), domiciliée à Paris (18e), 49, rue Labat, décédée à l'hôpital Bichat, à Paris (10e), le 23 avril 1955.

39° Lolle (Jean), époux Gerin (Léonie), domicilié à Paris (17e), 28, boulevard Pereire, décédé à l'hôpital Lariboisière, à Paris (10e), le 24 mars 1920, et Gerin (Léonie), sa veuve, décédée à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 8 août 1921.

40° Huiban (Louis-Pierre), domicilié à Paris (17e), 25, avenue de Saint-Ouen, décédé à l'hôpital Bichat, à Paris (18e), le 1er août 1955.

41° Wolf (Isaac), veuf de Stutzer (Sophie), domicilié à Paris (9e), 20, rue de Trévise, décédé à Monaco (principauté de Monaco) le 2 mars 1948.

42° Gastron (Pierre-André), domicilié à Drancy (Seine), 11, rue Jules-Verne, décédé à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 24 juin 1941.

43° Neffe (Pierre-François), époux de Vaquette (Jeanne-Marthe), décédé en son domicile à Paris (9e), 14, rue Rochambeau, le 28 février 1925.

44° Dablin (André), décédé en son domicile à Paris, 15, rue de Trézel (17e), le 9 août 1924.

45° Sauvanet (Emilie), décédée en son domicile à Paris (18e), 27, rue Championnet, le 4 août 1954.

46° Léon (Paul), époux Poulin (Marie), domicilié à Paris (17e), 4, passage Saint-Michel, décédé à Corbeil (Seine-et-Oise) le 17 octobre 1933, et Poulin (Marie), sa veuve, décédée à Ivry-sur-Seine (Seine) le 9 juin 1935.

47° Huntziger (François-Joseph), domicilié à Paris (8e), 51, rue de Naples, décédé à Paris (8e), 72, rue de Villiers, le 11 octobre 1953.

48° Querard (Jean-Baptiste), décédé en son domicile, à Paris (2e), 168, rue Saint-Denis, le 17 novembre 1955.

49° Lauret (Marie-Joséphine), domiciliée à Paris (17e), 4, rue Darcet, décédé à Paris (8e), 25, rue de Surène, le 27 octobre 1954.

50° Chretiennot (Auguste), domicilié à Bondy (Seine), 4, avenue Gueugnon, décédé à l'hospice Brézin, à Garches (Seine-et-Oise), le 1er avril 1927.

51° Fourmont (Marie-Clotilde), domiciliée aux Pavillons-sous-Bois (Seine), 3, allée Robinet, décédée à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 21 février 1953.

52° Paumier (Etienne), décédé en son domicile, à Paris (18e), 51, rue des Abbesses, le 24 juin 1945.

53° Bourasseau (Barthélémy-Auguste), veuf de Royer (Marie-Antoinette), décédé en son domicile à Paris (8e), 89, rue du Rocher, le 14 mars 1922.

54° Chabot (Emile-Pierre-Marie), domicilié à Aubervilliers (Seine), 10, passage Bisson, décédé à Paris (19e), 2, boulevard Mac-Donald, le 2 septembre 1930.

55° Verneuil (Madeleine), domiciliée à Saint-Denis (Seine), 2, square Geyter, décédée à l'hôpital de Saint-Denis (Seine), le 5 janvier 1956.

56° Saint-Jean (Alice-Louise), de nationalité britannique, décédée en son domicile à Saigon (Indochine), 62/5, ruelle Barbier, le 15 juin 1954.

57° Forestier (Léon), décédé en son domicile à Paris (19e), 13, rue Compans, le 29 septembre 1925.

58° Adiz (Francisco), veuf de Paoli (Claire), domicilié à Paris (9e), 28, rue de Maubeuge, décédé à Barcelone (Espagne), le 5 novembre 1936.

59° Vicard (André-Henri-Oscar), domicilié à Paris (18e), 5, rue Affre, décédé à l'hôpital de Clermont (Oise), le 1er septembre 1949.

60° Montaigu (Gaston-Albert), domicilié à Aubervilliers (Seine), 3, impasse du Fort, décédé à Signeux (Belgique), le 22 août 1914.

61° Pernet (Emile-Ernest), domicilié à Paris (2e), 232, rue Saint-Denis, décédé à l'hôpital Cochin à Paris, le 8 avril 1955.

62° Raymond (Joséphа-Pépita), domiciliée à Paris (18e), 6, rue Caulaincourt, décédée à l'hôpital Bichat à Paris, le 13 novembre 1952.

63° Delaunay (Georges-Auguste), époux de Vallot (Julia), domicilié aux Pavillons-sous-Bois, 152 *bis*, allée Franklin, décédé en son domicile le 15 août 1950.

64° Vallot (Julia-Alphonsine), veuve de Delaunay (Georges), domiciliée aux Pavillons-sous-Bois (Seine), 152 *bis*, allée Franklin, décédée à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), le 10 février 1952.

65° Bec (Aline), veuve de Mouvet (Oscar), décédée en son domicile à Paris (8e), 63, rue de Ponthieu, le 30 juillet 1939.

66° Hilary (Julia), veuve de Beudin (Albert), décédée en son domicile à Ixelles-Bruxelles (Belgique), 22, rue de Stassart, le 13 avril 1955.

67° Thomas (Caroline-Antoinette), domiciliée à Paris (19e), 89, avenue Secrétan, décédé à Paris (10e), 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, le 9 juin 1950.

68° Granderie (Alice), domiciliée à Paris (9e), 58, rue Rochechouart, décédée à l'hôpital Bichat à Paris, le 2 juin 1955.

69° Martin (Henri), veuf de Herbelé (Elisabeth), décédé en son domicile à Noisy-le-Sec (Seine), 104, rue de Paris, le 6 novembre 1953.

70° Clerout (Jean), domicilié à Paris (17e), 21, rue Brey, décédé à l'hôpital Beaujon à Clichy (Seine), le 5 mars 1954.

71° Genet (Jean), industriel, époux séparé de biens de Le Rouvillois (Gabrielle), décédé en son domicile à Paris (9e), 21, rue Blanche, le 23 décembre 1939.

72° Merle (Marie-Louise), veuve de Thomas (Georges-Ernest), décédée en son domicile à Paris (9e), 6, rue Lamartine, le 12 novembre 1955.

73° Ladoux (Emile-Jean), veuf de Blondeau (Charlotte), domicilié à Paris (17e), 122, avenue de Villiers, décédé à l'hôpital Beaujon à Clichy (Seine) le 27 avril 1955.

74° Terrier (Claire-Anne), veuve de Thibault (Maurice), commerçante, domiciliée à la Courneuve, 19, rue Lucienne, décédée en son domicile le 15 mars 1952.

75° Gras (Jeanne), dite Marly (Andrée), domiciliée à Paris (17e), 49, rue Pierre-Demours, décédée au Déluge (Oise) le 25 juillet 1952.

76° Hascal (Naftules), époux de Vook (Odette), marchand forain, domicilié à Drancy (Seine), 100, avenue Henri-Barbusse, décédée à Drancy le 2 septembre 1943.

77° Hadji-Marcos (Panayotis), décédé en son domicile à Paris (9e), 2, rue Lamartine le 8 janvier 1949.

78° Mourabian (Mendouni), veuve de Ladas (André), domicilié à Paris (9e), 2, rue Lamartine, décédée au Vésinet (Seine-et-Oise), 72, avenue de la Princesse, le 20 décembre 1952.

79° Sens (Gaston-Emile), domicilié à Paris (9e), 6, rue Manuel, décédé à l'hôpital Bichat, à Paris, le 24 juillet 1952.

80° Jus (Alfred-Charles), veuf de Lebreton (Irma), décédé en son domicile à Paris (9e), 21, rue du Faubourg-Poissonnière, le 3 février 1950.

81° Goldenberg (Leib, dit Léon), époux séparé de biens de Lévy (Laure), domicilié à Paris (17e), 6, rue du Colonel-Moll, décédé à Auschwitz (Pologne) le 12 décembre 1943.

82° Pissarello (Marie), veuve de Letellier (Léon-Auguste), couturière, domiciliée à Paris (18e), 19, rue Cauchois, décédée à l'hôpital Bichat, à Paris, le 13 octobre 1918.

83° Pinon (Maria-Clémentine), veuve de Montfort (Adolphe), veuve en secondes noces de Cavereau (Emile), domiciliée à Paris (17e), 11, avenue de Villiers, décédée à l'hôpital Lariboisière, à Paris (10e), le 8 juillet 1955.

84° Dupuis (Elisabeth-Claude-Dolorès-Berthe-Janine), domiciliée à Paris (6e), 31, rue du Dragon, décédée à l'hôpital Laënnec, à Paris (7e), le 16 décembre 1955.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Dépôt de rapports.

(Application de l'article 29, dernier alinéa, du règlement de l'Assemblée nationale.)

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme Francine Lefebvre un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, tendant à insérer dans le livre IV du code du travail un article 57 *a* relatif à la procédure devant les bureaux de jugement. (N° 6972.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7215 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Jourd'hui un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi de M. Boisseau et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux conducteurs de taxi, propriétaires de leur véhicule, un délai supplémentaire de douze mois pour solliciter leur affiliation au régime de l'assurance volontaire de la sécurité sociale. (N° 6701.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7216 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Puy un rapport, fait au nom de la commission de la défense nationale, sur:

I. — Les propositions de loi:

1° De MM. Pierre Montel et Jarrosson tendant à accorder aux militaires de carrière dégagés des cadres depuis 1940 la réparation du préjudice moral et matériel qu'ils ont subi; 2° de M. Alfred Coste-Floret, tendant à réintégrer dans les cadres de l'active les officiers d'active dégagés des cadres par compression d'effectifs en 1946 et n'ayant pas dépassé les nouvelles limites d'âge; 3° de M. Frédéric-Dupont, tendant à rendre possible le rappel à l'activité des anciens militaires retraités par dégagement des cadres; 4° de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues, portant promotion au grade supérieur de certains officiers touchés par l'abaissement des limites d'âge du mois d'août 1940 et dégagés des cadres, par application des actes dits lois du gouvernement de fait; 5° de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues, tendant à promouvoir rétroactivement au grade supérieur les officiers dégagés des cadres par suite de l'abaissement des limites d'âge en application de l'acte dit « loi du 2 août 1940 ».

II. — La proposition de résolution de M. Quinson et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à réintégrer dans les cadres de l'armée active les officiers et sous-officiers de carrière dégagés de ces cadres, notamment en 1940 et en 1946, et actuellement volontaires pour servir en Algérie. (N°s 121, 653, 1355, 1777, 6140, 2488).

Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7217 et distribué.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 18 juin 1958.

Présents. — MM. Arbogast, Besset, Cormier, Coutant (Robert), Dupont (Louis), Gazier, Mme Guérin (Rose), MM. Joubert, Jourd'hui, Mme Lefebvre (Francine), MM. Legagneux, Monnerville (Pierre), Renard (Adrien), Thibaud (Marcel) (Loire), Vayron (Philippe).

Excusés. — MM. Coquel, Bouxom.

Réunions de commissions du jeudi 19 juin 1958.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures trente. — Local n° 249.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission de l'éducation nationale (sous-commission des sports), à dix-sept heures. — Local n° 262.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 18 juin 1958.

Présents. — MM. Baudru, Georges Boulanger, Brégégère, Capelle, Cuif, Durieux, Mathey, Monsarrat, Naveau, Primet, Restat.

Suppléants. — MM. d'Argenlieu, Sempé.

Excusés. — MM. Brettes, Jean Doussot, Hœffel, Edmond Jollit, François Patenôtre, Jules Pinsard, de Pontbriand, de Raincourt.

Réunion de commission du jeudi 19 juin 1958.

Commission des finances, local n° 131. — Dix heures.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Anciens combattants, victimes de la guerre et affaires sociales.

Séance du mercredi 18 juin 1958.

Présents: MM. Bégarra, Bégat, Deroux, Dubois, Dumas, Mme Eboué-Tell, MM. Fredet, Guirandou N'Diaye, Mlle Le Ber, Mme Mairoux. *Suppléants :* M. Frédet de M. Burkhardt, Mme Eboué-Tell de M. Kamil, Mlle Le Ber de M. La Gravière, Mme Mairoux de M. Le Coutaller, M. Deroux de M. Sarr Ibrahima, M. Bégarra de M. Jean-Marie Thomas, M. Charles-Cros de M. Bernier, M. Dubois de M. Dorange, M. Dumas de M. Gervain, M. Bégat de M. Mayaki, M. Guirandou N'Diaye de M. Montrat.

Assistait, en outre, à la séance: M. Darboux, ministre des affaires sociales et du travail du Dahomey.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 18 juin 1958.

Présents: MM. Charles-Cros, Cornet, Junillon, Lakhdari, Morel, Pialoux, Rencurel, Ribéra, Troisgros. *Suppléants:* M. Charles-Cros de M. Duval, M. Cornet de M. Léger, M. Lakhdari de M. Diallo, M. Rencurel de M. Antonini, M. Ribera de M. Héline.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 18 juin 1958.

Présents: MM. Dède, Deroux, Fleury, Fredet, Iba Zizen, Isautier, Jacobson, Lhuillier, Rocaglia. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Junillon, M. Cazelles de M. Duval, M. de Gouyon de M. Jean Ollion, M. Dède de M. Rogué, M. Deroux de M. Guillabert, M. Fleury de M. Chiarasini, M. Fredet de M. Marquet, M. Isautier de M. Charlier, M. Lhuillier de M. Charles, M. Iba Zizen de M. Castex, M. Rocaglia de M. Bangoura, M. Jacobson de Mme la princesse Yukanthor.

Excusés: MM. Bernier, Blanchard de La Brosse, Ramus, Saidou Djermakoye.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des armées.

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décision en date du 17 juin 1958, le nombre de places d'ingénieurs des directions de travaux qui seront mises au concours le 23 juin 1958 pourra être porté de trois à quatre si les résultats du concours le permettent.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la République fédérale d'Allemagne.

CLOTURE D'UN CONTINGENT

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 18 octobre 1957, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 4.000 mètres cubes de grumes de chêne présentant moins de 180 cm de circonférence, ouvert à destination de la République fédérale d'Allemagne par l'avis aux exportateurs du 4 janvier 1958, est épuisé et clos.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au sanatorium départemental Réal-Martin, à Pierrefeu (Var).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu les 9 et 10 juillet 1958 au sanatorium départemental Réal-Martin, à Pierrefeu (Var).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 25 juin 1958 à la préfecture du Var (2e division, 2e bureau), à Draguignan, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance du poste d'économe du sanatorium départemental François-Mercier, à Tronget (Allier).

Est envisagée la vacance du poste d'économe du sanatorium départemental François-Mercier, à Tronget (Allier).

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les économes titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics de plus de deux cents lits.

Les demandes devront être adressées avant le 15 juillet 1958 à la préfecture de l'Allier (2e division, 1er bureau).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Pontivy (Morbihan).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Pontivy (Morbihan), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sans pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale du Morbihan, place du Docteur-Grosse, à Vannes.

MINISTERE

LOTERIE

Les tirages nos 1 et 2 de la tranche exceptionnelle de la « Double Chance » de la

TIRAGE No 1

Dans tous les groupes,
les billets dont le numéro se termine par :

6	gagnent.....	5.000 F.
52	—	10.000 F.
40	—	10.000 F.
54	—	10.000 F.
173	—	30.000 F.
340	—	30.000 F.
351	—	30.000 F.
136	—	30.000 F.
829	—	30.000 F.
821	—	30.000 F.
5.870	—	50.000 F.
7.476	—	50.000 F.
2.049	—	50.000 F.
7.573	—	50.000 F.
2.384	—	50.000 F.
9.661	—	50.000 F.
1.188	—	100.000 F.
9.462	—	100.000 F.
5.705	—	100.000 F.
9.569	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,
les billets portant les numéros :

25.120	gagnent.....	200.000 F.
73.791	—	200.000 F.
36.073	—	200.000 F.
61.533	—	200.000 F.
98.028	—	200.000 F.
58.671	—	300.000 F.
31.177	—	300.000 F.
62.770	—	300.000 F.
83.793	—	300.000 F.
36.510	—	300.000 F.
78.723	—	600.000 F.
47.828	—	600.000 F.
22.662	—	600.000 F.
06.230	—	600.000 F.
89.512	—	600.000 F.
48.886	—	1.000.000 F.
48.268	—	1.000.000 F.
84.080	—	1.000.000 F.
61.665	—	1.000.000 F.
69.089	—	1.000.000 F.
08.026	—	1.000.000 F.
98.837	—	1.000.000 F.
29.874	—	1.000.000 F.
78.898	—	1.000.000 F.
05.442	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro:

99.941 gagne 5.000.000 F dans le groupe **6** et 500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 5.**
41.252 gagne 10.000.000 F dans le groupe **3** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
93.288 gagne 15.000.000 F dans le groupe **2** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 3, 4, 5, 6.**
33.704 gagne 40.000.000 F dans le groupe **1** et 4.000.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**

Le prochain tirage (vingt-deuxième tranche 1958)

DES FINANCES

NATIONALE

loterie nationale 1958 ont eu lieu à Besançon, le 18 juin 1958, à vingt heures trente.

TIRAGE N° 2

Dans tous les groupes,
les billets dont le numéro se termine par:

97	gagnent.....	15.000 F.
81	—	15.000 F.
40	—	15.000 F.
989	—	25.000 F.
765	—	25.000 F.
900	—	25.000 F.
250	—	25.000 F.
664	—	25.000 F.
988	—	25.000 F.
431	—	25.000 F.
979	—	25.000 F.
194	—	50.000 F.
749	—	50.000 F.
622	—	50.000 F.
854	—	50.000 F.
6.896	—	100.000 F.
7.396	—	100.000 F.
3.697	—	100.000 F.
4.573	—	100.000 F.
8.912	—	100.000 F.
6.967	—	100.000 F.
2.161	—	100.000 F.
4.011	—	100.000 F.
8.099	—	100.000 F.
3.589	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,
les billets dont le numéro se termine par:

2.269	gagnent.....	150.000 F.
0.216	—	150.000 F.
7.374	—	150.000 F.
6.643	—	150.000 F.
9.509	—	150.000 F.
1.655	—	250.000 F.
4.863	—	250.000 F.
3.471	—	250.000 F.
2.479	—	250.000 F.
8.708	—	250.000 F.

les billets portant les numéros:

16.954	gagnent.....	500 000 F.
31.261	—	500.000 F.
96.606	—	500.000 F.
36.648	—	500.000 F.
98 264	—	500.000 F.
24.686	—	1.000.000 F.
13.651	—	1.000.000 F.
43.597	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro:

58.104 gagne 5.000.000 F dans le groupe **4** et 500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 5, 6.**
23.885 gagne 10.000.000 F dans le groupe **5** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**
21.540 gagne 15.000.000 F dans le groupe **5** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**
54.137 gagne 40.000.000 F dans le groupe **6** et 4.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 5.**

aura lieu le 25 juin 1958, à Crépy-en-Valois (Oise).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la vingt et unième semaine (du 24 mai au 30 mai 1958).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1958 — Recettes évaluées.	1957 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue.	1958 — Pourcentage	1957 — En valeur absolue.	1957 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.965.190	2.485.927	479.263	19,3	»	»
Bagages	46.920	44.806	2.114	4,7	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	361.410	362.680	»	»	1.270	0,4
Marchandises (détail et wagons).....	5.905.800	5.858.207	47.593	0,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	9.279.320	8.751.620	527.700	6,0	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 30 mai 1958.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1958.	RECETTES évaluées du 1er mai au 30 mai 1958.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 30 mai 1958.	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 mai 1957.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue.	1958 — Pourcentage.	1957 — En valeur absolue.	1957 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	40.445.897	11.397.030	51.842.927	48.235.530	3.607.397	7,5	»	»
Bagages	643.912	180.360	824.272	878.681	»	»	54.409	6,2
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	7.131.570	1.716.430	8.848.000	8.164.883	683.117	8,4	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	116.087.807	27.135.710	143.223.517	130.634.179	12.589.338	9,6	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	164.309.186	40.429.530	204.738.716	187.913.273	16.825.443	9,0	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES (1)

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 18 juin 1958.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 18 juin 1958.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350..(2)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..	56 11	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 14	56 19
363 25	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	363 10	363 35	4890 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4890 ..	4888 ..
164 ..	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	9245 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9246 50	9245 ..
2790 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2790 ..	.... ..	6763 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6763 ..	6762 ..
8362 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8364 ..	8362 50	7999 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8001 ..	7998 50
1351 50	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1351 ..	1350 50	1226 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	1225 ..
701 99	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	702 25	702 ..	4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4821 50	4897 50	4897 50	.... ..
5060 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5020 25	5105 25	5060 ..	5039 ..	117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..
978 70	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	978 65	978 45								

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200	Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 350

(1) Sous réserve du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-910 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger.
(2) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

AUX TROIS QUARTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 92.202.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 26, RUE DUPHOT, A PARIS
R. C. : Seine n° 56-B 73006.

Amortissement au 1er juillet 1958.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F sont informés que la société Aux Trois Quartiers, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par rachats en Bourse de 252 titres, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, amortissement au 1er juillet 1958.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement ont été présentés au remboursement.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Corrèze.

AVIS

DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES

de minerais d'uranium et autres métaux radioactifs et de substances connexes.

Par pétition en date du 27 mai 1958, M. Gaston Claus, ingénieur civil des mines, président directeur général de la Société anonyme des mines de bitume et asphalte du Centre (S. M. A. C.), dont le le siège est à Paris (8e), 41, avenue Montaigne, agissant au nom *et* pour le compte de cette société, sollicite, pour une durée de trois ans, un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium et autres métaux radioactifs et de substances connexes portant sur une partie du département de la Corrèze (région de Corrèze).

Ce permis, d'une étendue superficiaire de 4.650 hectares environ, serait valable à l'intérieur d'un polygone A B C D E dont les sommets sont définis comme suit :

Sommet A. — Pointe du clocher de Meyrignac-l'Eglise.
Sommet B. — Pointe du clocher de Vitrac-sur-Montane.
Sommet C. — Intersection des axes de la N. 89 et du G. C. 26 à 500 mètres environ au Nord-Est de l'étang de Brach.
Sommet D. — Signal géodésique du Puy-d'Urlan, cote 583, commune de Corrèze.
Sommet E. — Intersection des axes du G.C. 32 et du V.O. allant de la Martinie à Boussac, à environ 2,300 km au Nord d'Orliac-de-Bar.

Le contour du polygone est constitué par les alignements AB, BC, CD, DE, EA.

La présente demande est introduite en concurrence de la demande de deux permis exclusifs de recherches d'uranium et autres métaux radioactifs et de substances connexes présentée par la Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey portant sur les deux périmètres dits de Corrèze-Nord et de Corrèze-Sud.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur la demande de la S. M. A. C. sera ouverte du 28 juin au 28 juillet 1958 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture de la Corrèze (3e division, 3e bureau), où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures.

Les observations seront soit consignées au procès-verbal de l'enquête, soit adressées au préfet par lettre recommandée.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 28 juillet 1953.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées à la préfecture avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 12 août 1958.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la Société anonyme des mines de bitume et d'asphalte du Centre, 41, avenue Montaigne, Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

Toutefois, la pétition de la Société anonyme des mines de bitume et asphalte du Centre étant présentée en concurrence de celle de la Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, dont l'enquête s'est terminée le 17 mai 1958, ce qui fixait au 1er juin 1958 la date extrême de dépôt des demandes concurrentes à cette dernière, les demandes en concurrence avec celle de la S. M. A. C. faisant l'objet du présent avis ne seront éventuellement recevables que si elles sont totalement extérieures aux périmètres demandés par la Société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey ainsi qu'à tout autre périmètre déjà demandé pour lequel le délai de présentation des demandes en concurrence serait dépassé.

Tulle, 12 juin 1958.

Le préfet,
RENÉ BOUGRAT.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Le procureur de la République du tribunal de première instance de Strasbourg actionne les ex-époux Berdai (Abdelkader) et Plangger (Helga), divorcée Berdai, tous deux sans domicile ni résidence connus en France, en retrait du droit de garde sur leur enfant légitime Berdai (Nicole), en concluant à ce qu'il plaise au tribunal :

Retirer à Berdai (Abdelkader) et Plangger (Helga), divorcée Berdai, tous deux sans domicile ni résidence connus en France, leur droit de garde sur leur enfant légitime Berdai (Nicole), née le 13 février 1956 à Strasbourg ;

En confier la garde au service départemental de la population à Strasbourg.

Le demandeur assigne les défendeurs à comparaître le mardi 16 décembre 1958, à neuf heures, devant la première chambre civile du tribunal de première instance de Strasbourg, salle 84.

Le présent extrait de l'acte introductif est publié aux fins de signification par voie de notification publique, conformément aux articles 203 et suivants du code de procédure civile local et à l'ordonnance présidentielle en date du 24 mars 1958 fixant le délai pour répondre à trois semaines (I Z 24/58).

Strasbourg, le 12 juin 1958.

Le greffier de la première chambre civile.

BILANS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 30 avril 1958.

ACTIF

Comptes financiers :			
Numéraire en caisse :			
Or, lingots et monnaies	2.247.399.465		
Divers	2.297.422.720		
		4.544.822.185	
Disponibilités en France		2.362.467.469	
Disponibilités à l'étranger.....		151.659.622	
Correspondants bancaires en France		7.260.188.342	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie		1.100.875.532	
Portefeuille		220.309.613.416	
Titres de placement.....		4.275.667.870	
Titres appartenant à la caisse des retraites.....		5.522.345.677	
			245.527.640.313
Comptes de tiers :			
Comptes courants garantis par nantissement de titres.....		1.680.127.658	
Avances à trente jours sur bons du Trésor et effets publics....		5.395.250.000	
			7.075.377.658
Valeurs immobilisées :			
Immobilisations (moins amortissements)		4.454.467.959	
Avances à l'Etat.....		»	
Avances à l'Algérie.....		1.200.000.000	
Avances à la Tunisie.....		500.000.000	
Avances à la B. I. A. N.....		5.000.000	
Titres de participation.....		27.216.735	
			6.286.684.694
Comptes de liaison et divers.....			23.304.648.937
Total de l'actif.....			282.194.351.602

PASSIF

Capitaux permanents :			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires.....		608.333.333	
Réserves facultatives.....		3.534.804.791	
Réserve spéciale de réévaluation.		3.615.737.445	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie...		5.574.374.227	
			13.358.249.796
Engagements à vue :			
Comptes financiers :			
Billets au porteur en circulation :			
Algériens	182.620.927.500		
Tunisiens	26.257.951.000		
		208.878.878.500	
Comptes de tiers :			
Trésor public....	35.702.772		
Trésor algérien..	50.540.559		
Trésor tunisien..	4.846.450.347		
Comptes courants sur place.....	11.537.753.678		
Autres engagements à vue...	8.010.227.310		
		24.480.674.666	
			233.359.553.166
Comptes de liaison et divers.....			35.476.548.640
Total du passif.....			282.194.351.602

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie,
JEAN WATTEAU.

AVIS DIVERS

SOCIETE DES ŒUVRES DE MER

(Reconnue d'utilité publique par décret du 7 décembre 1898.)

L'assemblée générale annuelle prévue par les articles 8 et 10 des statuts aura lieu le vendredi 4 juillet 1958, à onze heures, 5, rue Quentin-Bauchart, Paris (8e).

ORDRE DU JOUR

Rapport financier et rapport du conseil d'administration ; Résolutions.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

19 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. Comité de propagande du jouet de fabrication française. But : faire connaître le jouet français. Siège social : 66, rue Pierre-Charron, Paris.

19 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. Ball-Trap-Club de l'étang. But : pratique du tir au ball-trap. Siège social : 7, rue de l'Alboni, Paris.

20 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. Centre d'études techniques agricoles de la haute vallée de la Mare. But : amélioration de la technique économique et sociale des exploitations agricoles de ses adhérents. Siège social : chez M. Damon, lieudit Gonseaux, Lumières (Loire).

20 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Rallye-Jeunesse. But : organiser et développer toutes sortes de loisirs s'adaptant aux jeunes. Siège social : 33, allée du Bois, Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise).

21 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. Association des porteurs français de scripts lombards. But : grouper les porteurs en vue d'assurer et d'organiser la défense de leurs droits. Siège social : 26, rue de la Grange-Batelière, Paris.

21 mai 1958. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association pour l'aide à domicile aux vieillards isolés de l'Ain. But : assurer aux vieillards isolés du département de l'Ain des soins à domicile. Siège social : chez Mme Degrond, rue Emilien-Cabuchet, Bourg.

21 mai 1958. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association pour l'aide à domicile des vieillards isolés de Bourg-en-Bresse. But : assurer les soins et l'aide à domicile aux vieillards isolés de la ville de Bourg. Siège social : chez M. Georges, 7, rue Bourgmayer, Bourg.

23 mai 1958. Déclaration à la préfecture d'Angers. Association des malades et vieillards de l'hôpital-hospice de Beaufort-en-Vallée. But : établir entre tous ses membres un centre de relations amicales et d'assistance. Siège social : hôpital-hospice de Beaufort-en-Vallée.

24 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Mayenne. Comité des fêtes de Soulgé. But : organisation des fêtes et manifestations populaires de la commune de Soulgé-le-Bruant. Siège social : mairie de Soulgé-le-Bruant.

27 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. Société amicale du corps des sapeurs-pompiers de Chabons. But : allocations pour l'instruction et le perfectionnement du corps de sapeurs-pompiers. Siège social : local des sapeurs-pompiers, Chabons (Isère).

28 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. Comité des fêtes de Saint-Jean-de-Grâces. But : organiser les fêtes d'intérêt local de Saint-Jean-de-Grâces à l'effet de procurer aux habitants de ce quartier des distractions saines et agréables et soutenir éventuellement les différentes œuvres communales qui organisent des fêtes d'intérêt commun. Siège social : chez M. Tano (Auguste), Saint-Jean-de-Grâces (Côtes-du-Nord).

28 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. Amicale bouliste cauteresienne. But : pratique du sport des boules. Siège social : mairie de Cauterets (Hautes-Pyrénées).

28 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. Société amicale et sportive des sapeurs-pompiers de Pont-Audemer. But : perfectionnement technique de ses membres ; pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : caserne des sapeurs-pompiers de Pont-Audemer (Eure).

28 mai 1958. **Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Ball-Trap-Club valeriquais.** But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : casino de Saint-Valery-en-Caux (Seine-Maritime).

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des parents d'élèves de l'école d'application de l'école normale d'instituteurs de la Seine.** But : défense des intérêts matériels et moraux de l'école ; organisation péri et postscolaire ; représenter les parents auprès des pouvoirs publics et documenter sur l'orientation de l'enfant. Siège social : 162, boulevard Murat, Paris.

30 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Amicale des donneurs de sang de la région hamoise.** But : faire respecter le code des donneurs de sang. Siège social : hôpital de Ham (Somme).

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Var. **Amicale carcoise.** But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : école de garçons de Carces.

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association du Terpsi-Club valentinois.** But : grouper les amateurs de danse, participer aux compétitions officielles et travailler à la renaissance de la danse en tant qu'art, sport et système d'éducation. Siège social : studio Térisse, 32, quai Thannaron, Bourg-lès-Valence.

31 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Olympic-Club nantais.** But : pratique du hand-ball. Siège social : chez M. Salaun, 1, rue des Petites-Ecuries, Nantes.

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Société de natation de Versailles.** But : pratique de la natation. Siège social : hôtel de ville de Versailles.

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Union générale des aveugles et grands infirmes de France et Union française** (fédération d'Ille-et-Vilaine). But : grouper en son sein les membres actifs et d'honneur de l'Union générale des aveugles et grands infirmes de France et Union française résidant sur le territoire qui lui est imparti par le conseil national dans le département d'Ille-et-Vilaine. Siège social : chez M. Dupas, restaurant de la Croix-Rouge, Rennes.

2 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale bouliste oulmaise.** But : développer le sport par les exercices du jeu de boules entre les sociétaires. Siège social : café Ernest Brelay, Oulmes (Vendée).

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Section française de l'Internationale libérale (union libérale mondiale).** But : obtenir l'adhésion générale aux principes libéraux dans le monde entier. Siège social : 58, rue de Lisbonne, Paris.

3 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des œuvres sociales de l'Union des femmes françaises.** But : créer, animer, encourager les œuvres et activités sociales les plus diverses au service des familles et de l'enfance dans le Havre. Siège social : place des Expositions, conditionnement provisoire 1556, le Havre (Seine-Maritime).

3 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Club Athletic rolampontais.** But : pratique des sports collectifs et individuels et de tous les exercices appelés à former l'athlète complet. Siège social : mairie de Rolampont (Haute-Marne).

3 juin 1958. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Comité d'intérêts des quartiers Madrague-de-Montredon la Rose.** But : pour le bien des habitants des quartiers. Siège social : 23, rue Mont-Rose, Madrague-de-Montredon, Marseille.

4 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Amicale laïque de Lagarrigue.** But : activités sportives et artistiques. Siège social : école publique de Lagarrigue.

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Ligue de Normandie de judo et jiu-jitsu.** But : organisation et diffusion du judo et de ses disciplines assimilées dans toute la Normandie. Siège social : 211, rue Irène-Joliot-Curie, le Havre-Bléville (Seine-Maritime).

4 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Pétanque villefranchoise.** But : pratique du jeu de pétanque. Siège social : café Prion, 127, rue de la République, Villefranche-de-Lauragais.

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association d'œuvres sociales de la colonie familiale.** But : secours aux pensionnaires et anciens pensionnaires de la colonie. Siège social : colonie familiale d'Ainay-le-Château (Allier).

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association familiale rurale d'Eymet.** But : étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : la Gravette-Rouquette, par Eymet (Dordogne).

5 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des combattants prisonniers de guerre de Graveson.** But : camaraderie et entraide entre ses membres. Siège social : mairie de Graveson (Bouches-du-Rhône).

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Association blésoise de pétanque.** But : pratique du jeu de boules provençal et pétanque. Siège social : café de l'Agriculture, Blois.

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des Français de Tunisie en Haute-Savoie.** But : défense de leurs intérêts. Siège social : 56, rue du Mont-Blanc, Annecy.

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association protestante dite « Sur le Roc ».** But : aider des jeunes femmes ayant besoin de retrouver leur équilibre physique et spirituel. Siège social : 15, rue de la Préfecture, Annecy.

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association départementale des parents de militaires appelés ou maintenus en Afrique du Nord.** But : défense des intérêts des militaires appelés en Afrique du Nord. Siège social : Le Maryland, 11, rue Bannier, Orléans.

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But : appeler sur les enfants malheureux, maltraités, abandonnés, en danger physique ou moral, par les voies les plus rapides, l'attention des autorités locales qui ont le pouvoir de les soustraire d'urgence à la famille qui les brutalise, les prive ou les exploite ; les faire diriger sur les refuges ou institutions appropriés. Siège social : école de Lully (Haute-Savoie).

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement national des clubs du championnat de France amateurs de football.** But : contribuer à l'éducation morale et physique de la jeunesse, créer entre ses membres des liens d'amitié, transmettre à la Fédération française de football et à ses différents organismes les desiderata des clubs participant au championnat de France amateurs. Siège social : 2, rue du 4-Septembre, Paris.

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Les Deux Masques.** But : développer l'amour de la scène, encourager le talent des artistes amateurs ; procurer aux habitants de la région de Saint-Dizier l'occasion de distractions saines ; créer et maintenir entre les membres du groupement des relations amicales. Siège social : 10, rue du Colonel-Raynal, Saint-Dizier (Haute-Marne).

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Comité de défense des riverains du ruisseau de Thizon.** But : sauvegarde des intérêts des riverains. Siège social : chez M. Rubens Alicievitz, Thizon, commune de Saint-Victor (Allier).

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association familiale du comité Gallieni-Loucheur de l'Union des femmes françaises.** But : créer, animer, encourager les œuvres les plus diverses au service des familles et de l'enfance. Siège social : 201, cours du Maréchal-Gallieni, Bordeaux.

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Garderies de vacances de la ville de Remiremont.** But : promouvoir, soutenir et favoriser toutes initiatives susceptibles de procurer des loisirs éducatifs de vacances aux enfants. Siège social : hôtel de ville de Remiremont.

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Le Miremont.** But : créer, gérer tous établissements susceptibles de recevoir des enfants inadaptés, caractériels. Siège social : le Miremont, Mont-Saxonnex (Haute-Savoie).

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des amis du quartier René-II-Nabecor-Strasbourg.** But : donner ambiance dans le quartier ; organiser des manifestations. Siège social : 107, avenue de Strasbourg, Nancy.

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'entraide Saint-Dominique.** But : entraide familiale. Siège social : 4, rue Perchepinte, Toulouse.

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Association **Foyer Jeanne-d'Arc (association niortaise de la protection de la jeune fille).** But : procurer aux jeunes filles une vraie vie de famille. Siège social : 28, rue Jean-Jacques-Rousseau, Niort.

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Entente sportive de Saint-Mathurin.** But : pratique du football. Siège social : salle communale des fêtes de Saint-Mathurin.

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Sétif. **Association sportive de la compagnie républicaine de sécurité n° 199 de Sétif.** But : pratiquer et développer les différents sports individuels et collectifs en vue de préserver et améliorer la santé et la condition physique des policiers. Siège social : groupe scolaire, rue Henri-Bonnes, Sétif.

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'éducation populaire de Mazé.** But : œuvres sociales et d'éducation populaire. Siège social : patronage Saint-Antoine, rue de Verdun, Mazé.

9 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Société de chasse de Peyrecave.** But : protection et conservation du gibier ; répression du braconnage. Siège social : mairie de Peyrecave (Gers).

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Fédération départementale des coopératives agricoles et Union de coopératives agricoles de stockage, de vente et de transformation de céréales de l'Aube.** But : représentation et défense morale et professionnelle des sociétés et unions adhérentes ainsi que la protection des intérêts généraux de la coopération agricole de céréales dans le département de l'Aube. Siège social : 5, rue Roger-Salengro, Troyes.

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle d'étude publicitaire (C. E. P.).** But : développement du rôle économique et social de la publicité. Siège social : 53, rue Condorcet, Paris.

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Cercle des artistes briards.** But : promouvoir la connaissance et la pratique des arts plastiques : dessin, peinture, sculpture. Siège social : mairie de Mormant.

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Pétanque-Club Alouette Haut-Livrac.** But : propager le jeu de pétanque. Siège social : 233, avenue Pasteur, l'Alouette, commune de Pessac.

10 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Pétanque hérépianaise.** But : pratique du jeu de boules dit pétanque. Siège social : café Bertin, Hérépian (Hérault).

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Carolos Sports Association.** But : pratique de tous les sports en général et du football en particulier. Siège social : établissements Mécaest, 2, rue Jules-Ferry, Charleville.

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association des pêcheurs de Laferté-sur-Aube.** But : affermage des lots de pêche ; répression du braconnage ; destruction des animaux nuisibles et repeuplement des cours d'eau. Siège social : mairie de Laferté-sur-Aube.

11 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Union franco-africaine du Havre.** But : résoudre les questions posées aux ressortissants des territoires d'Afrique occidentale et équatoriale installés au Havre. Siège social : 153, boulevard de Strasbourg, le Havre (Seine-Maritime).

11 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Neptune-Pétanque.** But : pratique du jeu de boules pétanque. Siège social : chalet Neptune, Gruissan-Plage (Aude).

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Syndicat de départ des agriculteurs migrants du Morbihan.** But : émigration d'exploitants agricoles, de jeunes, d'artisans, etc., vers d'autres régions françaises sous-peuplées. Siège social : 12 *bis*, rue Richemont, Vannes.

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Caen. **Comité départemental du Calvados des partisans du général de Gaulle pour la rénovation de la démocratie.** But : rénover la démocratie et recréer une véritable union nationale. Siège social : rue des Bains, Lion-sur-Mer.

12 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Var. **Aéro-Club Durance-Verdon.** But : former et perfectionner des pilotes d'aviation de tourisme. Siège social : aérodrome de Vinon.

12 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Tours. **Fédération d'Indre-et-Loire de l'Union des jeunesses communistes.** But : rassembler en son sein tous les jeunes Français désirant participer à ses activités pour la défense des droits des jeunes et l'organisation des loisirs. Siège social : Maison du peuple, 35, rue Bretonneau, Tours.

12 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association pour la formation professionnelle dans l'industrie extractive.** But : promouvoir l'organisation de stages. Siège social : Mauretania, carrefour de l'Agha, Alger.

13 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association française d'experts scientifiques du tourisme.** But : constituer une branche autonome des sciences géographiques ou économiques appliquée aux phénomènes touristiques ; constituer une méthodologie rationnelle de travail et d'enquête ; coopérer sur ces objectifs avec tous les organismes publics et privés, nationaux et internationaux. Siège social : 5, avenue de l'Opéra, Paris.

13 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. Association **Les Amis de Saint-André et de Notre-Dame de Châteauroux.** But : favoriser l'enseignement religieux et la formation chrétienne ; organiser toutes œuvres pouvant aider l'éducation populaire des habitants des quartiers de Saint-André et Notre-Dame ; construire ou aménager les édifices nécessaires à la poursuite de ce but social. Siège social : domicile du vice-président, 23, rue Amiral-Ribourt, Châteauroux.

MODIFICATIONS

26 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **L'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (I. R. C. T.)** transfère son siège social du 29, rue d'Artois, Paris, au 20, rue Monsieur, Paris.

27 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. L'Union des démobilisés de Survie et Saint-Pierre-la-Rivière change son titre qui devient **Union des démobilisés de Saint-Pierre-la-Rivière.** Siège social : mairie de Saint-Pierre-la-Rivière (Orne).

29 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. L'Amicale des médaillés du travail de la Viscose française change son titre qui devient **Amicale des médaillés du travail de la Texarti (usine d'Arques-la-Bataille).** Siège social : usine C. T. A. (anciennement Viscose française), Arques-la-Bataille (Seine-Maritime).

3 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union commerciale des marchés de France** transfère son siège social du 54, rue des Gravilliers, Paris, au 41, rue Olivier-Métra, Paris.

13 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. Le Groupe amical des aveugles de Béziers change son titre qui devient **Groupe amical des aveugles civils de Béziers et communes des arrondissements de Béziers-Saint-Pons** et transfère son siège social du 26, rue de Sébastopol, Béziers, au 35, rue Pasteur, Béziers (Hérault).

DISSOLUTIONS

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Société de chasse de Troncais.** Dissolution de la société. Siège social : aux Chamignoux, commune d'Isle-et-Bardais (Allier).

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

19 mai 1958. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 24 mai 1958.) **Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés (A. I. E. J. I.).** But : unir tous les éducateurs de jeunes inadaptés, quelles que soient leur fonction ou leur nationalité, dans le respect de leurs convictions, et contribuer à perfectionner leur travail professionnel. Siège social : 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

30 mai 1958. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 7 juin 1958.) **Association des Dames de la Charité, œuvre des pauvres malades de Saint-Casimir.** But : visiter les malades et les pauvres à domicile et leur porter secours. Siège social : 22, avenue Emile-Deschanel, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.